C.R.I.C. N° 33 (2009-2010)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Mercredi 25 novembre 2009

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de séance..... 3

Organisation des travaux

Orateurs : M. le Président, Mme Simonis..... 3

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ia (2009-2010) - N°1)

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) - N°1)

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ia (2009-2010) - N°1)

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) - N°1)

Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, Mme la Présidente..... 3

Désignation d'un Rapporteur..... 6

Exposé de M. Antoine,Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Jeholet, de Lamotte, Mme Barzin, M. Jamar, Mmes Cornet, Simonis, M. Eerdekens..... 6

Observations de la Cour des comptes

Orateurs : Mme Buchsenschmidt, Mme la Présidente, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, M. Jeholet, Mme Barzin..... 22

Liste des intervenants..... 30

Abréviations courantes..... 31

Présidence de Mme Joëlle Kapompolé, Présidente.

- La séance est ouverte à 10 heures 5 minutes.

OUVERTURE DE SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Quelqu'un souhaite-t-il intervenir quant à l'organisation de nos travaux ?

Mme Simonis (PS). – J'avais juste une question sur l'ordre du jour de nos travaux. Je vois, au point 3, qu'il y a une série de propositions de décret qui, me semble-t-il, ne concerne pas le projet de décret au programme mais bien le décret équité fiscale. Je voulais juste faire acter qu'on abordera ces propositions dans le cadre de l'examen du décret sur l'équité fiscale.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (DOC. 5-IA (2009-2010) — N°1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (DOC. 5-IBCD (2009-2010) — N°1).

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010 (DOC. 4-IA (2009-2010) — N°1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010 (DOC. 4-IBCD (2009-2010) — N°1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ia (2009-2010) — N°1) et l'examen du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) — N°1).

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – J'aimerais formuler une remarque par rapport à la manière dont nous allons travailler et dont nous avons dû travailler. Je pense que c'est inadmissible la façon dont on amène les parlementaires à travailler sur une modification budgétaire sur un ajustement et sur le budget 2010.

Je rappelle que le budget est un moment important pour le Parlement, pour les Parlementaires et que c'est un travail qui doit se faire avec beaucoup de sérieux. Je passe l'épisode de la façon dont le Gouvernement a travaillé, je ne reviendrai pas sur la calculette du prédécesseur de Monsieur le Ministre Antoine et tout le vaudeville que ça a entraîné. Chacun travaille comme il le souhaite mais c'était déjà un mauvais signal, notamment à l'égard des Parlementaires que nous sommes. Parlementaires d'ailleurs de la majorité et de l'opposition parce que j'estime que même quand on est dans la majorité, on doit examiner le budget avec sérieux. En tout cas, nous, au niveau de l'opposition, nous essayons de le faire.

Je vous interpelle Monsieur le Ministre — mais aussi vous, Monsieur le Président de cette Commission — par rapport au dépôt tardif des programmes justificatifs. Et contrairement à ce qui avait été prévu en conférence des Présidents, les délais n'ont pas été respectés. Je pense qu'on n'a jamais reçu aussi tardivement des programmes justificatifs. C'est véritablement inacceptable.

Y compris dans la Déclaration de politique générale, y compris dans l'organisation que ce soit de la conférence des Présidents, du Bureau, on a dit : «*Maintenant, transparence, bonne gouvernance*». On doit donc faire en sorte que les Parlementaires puissent travailler dans les meilleures conditions. Et bien, excusez-moi, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, on est loin du compte ! Et quand on voit les documents — je reviendrai sur la qualité de ceux-ci ultérieurement — quand on voit le nombre de

documents, la quantité que l'on a reçue, si on veut travailler avec sérieux, il est quasiment impossible, dans de tels délais, de faire les choses correctement.

Monsieur le Président, je demanderai que lors de la prochaine conférence des Présidents, on puisse faire part de notre indignation par rapport à ces retards et cette façon de travailler.

Alors, que dire de l'analyse de la Cour des comptes ? Moi je l'ai reçue hier soir. Pourquoi ?

Monsieur le Ministre Antoine, arrêtez de jouer. Je pense que vous avez été parlementaire de l'opposition aussi et qu'il faut respecter un minimum les parlementaires. Ici, ce n'est pas le cas. On ne respecte pas, à travers leur travail, les parlementaires.

Je n'incrimine pas la Cour des comptes. Elle a reçu les documents de façon très tardive, et elle le mentionne d'ailleurs. La Cour des comptes le dit, elle a dû faire une analyse sommaire en fonction du délai que l'on a accordé à la Cour.

Par rapport à l'exposé général, je pense qu'il est d'une indigence rare. Il n'y a pas de tableau récapitulatif des catégories de dépenses, pas de mise en perspective historique de l'évolution des différentes allocations de base. Seul un historique par programme a été fourni. Je pense que ce n'est pas non plus une bonne façon et une bonne manière de travailler.

Concernant les programmes justificatifs, je pense qu'ils sont, pour certains ministres en tout cas, très très légers. La moindre des choses, c'est d'avoir dans le programme justificatif, toute une série de détails par rapport à des moyens budgétaires. Et, je le dis clairement, certains programmes justificatifs mentionnent les crédits initiaux sans arrêtés de transferts et de frais d'allocations intervenus en cours d'année. Ces arrêtés ne sont jamais justifiés. C'est, Monsieur le Ministre, excusez-moi, un manque de sérieux dans la qualité des programmes justificatifs.

Voilà, Monsieur le Président, d'emblée pour cette remarque de méthodologie et le mécontentement de notre groupe politique. C'est la même remarque pour le budget 2010 que nous aborderons par la suite. Monsieur le Président, vous avez peut-être des éléments de réponse à nous fournir par rapport à ces délais qui n'ont pas été respectés, et Monsieur le Ministre par rapport à la qualité des documents qui ont été fournis. Mais moi, je souhaite en tout cas que l'on puisse aborder le sujet, que vous puissiez aussi relayer à la conférence des Présidents ce mécontentement. Je pense que ça ne correspond pas du tout à la volonté qui avait été affichée par certains et notamment dans la Déclaration de politique générale, de travailler dans plus de transparence et de faire en sorte que, ici aussi, y compris dans ce Parlement, la bonne gouvernance ne soit pas un vain mot.

Et donc, non seulement je demande des explications mais aussi que vous puissiez relayer cela auprès de la conférence des Présidents. Je pense que c'est inacceptable et c'est maltraiter les parlementaires que nous sommes, que ce soit de la majorité ou de l'opposition.

M. le Président. – Je ne peux que relayer à Mme Kapompolé vos réflexions puisque c'est la conférence des Présidents qui fixe en fait l'agenda de nos travaux. C'est là que ces questions de calendrier et d'agenda se définissent. Votre protestation sera donc examinée par Mme Kapompolé et relayée à la conférence des Présidents.

Quant aux questions de délais, peut-être le Ministre peut-il donner l'un ou l'autre élément.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur le Président, merci de remplacer au pied levé Mme Kapompolé qui est bloquée sur l'autoroute suite à un accident. Je tiens à le dire, pour qu'il n'y ait pas de méprise sur son absence en début de séance.

M. Jeholet, pour fréquenter cette assemblée depuis maintenant plus de 20 ans, je connais évidemment les habitudes de cette assemblée et croyez bien que, comme parlementaire tout comme ministre, j'entends bien que le Parlement ait toujours le dernier mot et que lui seul puisse décider de l'affectation des crédits en Wallonie. N'ayez donc aucune crainte en cette matière.

Les documents sont partis par mails le samedi 14 novembre, sur papier le lundi 16 novembre. Je conviens avec vous que les décrets sont partis le mercredi 18 novembre. Voilà la vérité complète. Alors bon, il peut peut-être manquer un jour pour certains documents pour vous permettre d'avoir une appréciation mais convenons quand même que, de mémoire et je ne citerai pas les différents gouvernements qui étaient à l'époque compétents, nous avons connus des situations qui étaient plus compliquées. Mais j'en conviens avec vous, le délai doit être respecté.

Si vous m'y autorisé, Monsieur le Président, je voudrais d'emblée présenter mes excuses à la Cour parce que celle-ci a dû travailler dans des conditions encore plus difficiles. Elle a disposé de moins de délai que les parlementaires. Et je veux le dire avec beaucoup de courtoisie et de reconnaissance parce que le travail de la Cour des comptes, notamment pour ceux qui ont lu le document — et c'est un document précieux, ça a toujours été ma bible de chevet dans l'opposition et ça l'est encore dans la majorité. Il y a eu un travail remarquable, notamment exercé au niveau des recettes qui sont

tout à fait détaillées, et sur ce document, nous aurons tout à l'heure un dialogue sur les différentes remarques qui appelleront immanquablement des réponses de ma part. Je crois que nous pourrons, du reste, conclure finalement aux mêmes chiffres, me semble-t-il. En même temps, je voudrais vraiment remercier la Cour des comptes de la rapidité et de la qualité du travail qu'elle a réalisé.

Pourquoi sommes-nous dans cette situation? Parce que, au-delà de la journée de retard et du rappel au règlement de M. Jeholet qui ne me pose pas de problème, je voudrais quand même que l'on réalise très simplement deux ou trois choses.

Premièrement, il y a eu des élections, il a eu négociations et puis il y a eu la formation des cabinets. Ce ne sont pas des circonstances atténuantes, ce sont des faits objectifs. Il faut que chacun des nouveaux ministres concernés puisse très correctement s'entourer.

Deuxièmement, entre l'accord constitutif de l'Olivier et le début des travaux budgétaires, nous avons assisté à une dégradation de nos recettes régionales, ce qui fait que tous les tableaux sur lesquels nous avions travaillé, n'étaient plus appropriés. C'est un constat qui nous a été communiqué par le Ministère fédéral des Finances, dont la correspondante attitrée, Mme Spinoy, avait elle-même du retard dans la communication des chiffres. Et je vous invite à vérifier auprès d'elle le propos que je tiens.

(Mme Kapompolé, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Troisièmement, personne ne peut contester qu'il a fallu négocier un accord difficile entre le Fédéral, la Communauté flamande, la Région bruxelloise, la Région germanophone et nous-mêmes sur les normes d'emprunt. Comment voulez-vous établir des budgets si vous ne connaissez pas les recettes régionales et si vous ne connaissez pas les normes d'emprunt tant pour la Région que pour la Communauté?

Cela a été une discussion âpre. M. Cheron, qui suit ce type de négociations depuis des années, le sait. Et la proposition du Fédéral que nous avons combattue n'a finalement pas été celle qui a été retenue. Cette circonstance, que vous le vouliez ou non très chers collègues, affecte de plein fouet les recettes, puisque les emprunts constituent, vous le savez, des recettes.

Quatrièmement, nous avons été sensibilisés par un appel à l'aide, par un appel de solidarité, évident de la Communauté française. Nous avons eu aussi un appel à l'aide en provenance de la CoCoF et de la Région bruxelloise. Et donc nous avons donc dû aussi intégrer dans nos tableaux cette réalité, cette nécessité de solidarité.

Cinquièmement, nous avons dû consécutivement procéder à un ajustement. Pour vous, cela paraît peut-être facile, mais un ajustement requiert qu'il y ait un démembrement de certains programmes. Pourquoi? Le Ministre qui avait les transports, l'énergie et le logement cède — je parle pour moi — ses compétences à deux autres Ministres. Donc il faut déjà reventiler un certains nombre d'allocations de base. Cela peut vous paraître anodin comme travail, mais ce n'est pas si simple que cela, surtout lorsqu'il faut réaliser les économies.

Je relève du reste, chers collègues, que le Fédéral, qui lui est en rythme de croisière, en 2009 n'a pas organisé d'ajustement budgétaire. Donc là, évidemment, on ne peut pas faire de reproches au Gouvernement fédéral, il n'a pas fait d'ajustement. Il a décidé d'en faire l'impasse. Et bien nous aurions pu faire de même et vous n'auriez pas eu alors à souffrir des retards minimes que vous épinglez.

Donc les comportements sont différents de l'un à l'autre. Nous nous avons voulu le faire. Je rappelle que ce défaut d'ajustement va nous entraîner à devoir rembourser en 2010 le trop perçu consécutif aux lois spéciales de financement. Et enfin, il faut faire un budget 2010. Budget 2010 qui vaut bien sûr pour son année de référence, mais qui doit nous engager dans une spirale positive de retour à l'équilibre en 2015 avec deux périodes jusqu'en 2012 et puis après une autre période. Tout cela pour dire que ce sont des opérations techniques, qu'il faut faire des choix politiques, qu'il faut organiser des compensations, qu'il faut maîtriser les dépenses. Donc ce n'est pas simple.

Ce que je vous détaille là, ce n'est pas pour excuser le retard, fut-il léger! Mais c'est pour que chacun prenne conscience de la difficulté un peu inédite qu'était la nôtre. Et je le dis singulièrement à l'égard de la Cour, qui évidemment en a été encore davantage la victime, puisque la Cour, vous l'aurez remarqué, nous indique — et c'est pas la première fois que je le lis — qu'il n'y a pas circonstances exceptionnelles qui justifient ce retard de transmission.

Je dis à la Cour, vous avez raison: ce n'est pas une circonstance exceptionnelle, c'est une circonstance inédite.

Jamais, jamais la Wallonie ne s'est retrouvée dans l'obligation, depuis que je la fréquente, de réaliser des économies de cette nature. Voilà, maintenant M. Jeholet, pour que nous puissions aborder positivement — je crois que c'est votre volonté — ces travaux budgétaires. Nous ferons mieux l'année prochaine. Je vous renvoie aux propos de M. Kubla qui avait dit, l'année dernière, «*je vous l'ai dit, je n'irai pas plus loin*» puisqu'il s'était retrouvé dans la même situation que vous. Je crois que c'est un des parlementaires les plus expérimentés, sinon le plus

ancien dans notre assemblée, et il avait eu raison de le signaler et puis d'indiquer qu'on pouvait passer au travaux.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Veuillez excuser, M. le Ministre, mon inexpérience, mais je constate que vous reconnaissez qu'il y a bien eu retard dans la transmission des documents.

Quand vous dites que la Cour des comptes, c'est votre bible, je vous crois. Elle peut aussi être ma bible. Toutefois, je tiens à souligner que dans son document, en préambule, elle dit *« la Cour tient à souligner que la transmission tardive de ses projets ne lui a pas permis d'exercer sa mission légale dans des conditions acceptables »*. En effet, elle n'a reçu les tableaux du projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année 2010 que le 18 novembre 2009 et l'exposé général du budget ajusté 2009 et celui du budget initial 2010 que le 20 novembre 2009. Dès lors, elle ne peut fournir au Parlement qu'une analyse sommaire de certains programmes. Je pense donc que c'est un préambule évidemment qui est suffisamment éclairant.

On ne serait peut-être pas non plus dans cette situation si le Gouvernement précédent avait fait un ajustement intermédiaire comme nous vous l'avions demandé. On a dit que le budget initial était dépassé. Tout simplement parce qu'on n'avait pas tenu compte de toute une série d'indicateurs. Et donc, maintenant, pour des raisons électoralistes, il a été décidé par le Gouvernement précédent de ne pas faire d'ajustement et d'annoncer toute une série de mesures très sympathiques, des promesses non tenues du précédent Gouvernement.

Mais je pense, et j'en termine là comme ça on pourra commencer nos travaux que s'il y avait eu un ajustement intermédiaire avant les élections, comme nous le souhaitions, on en serait pas là aujourd'hui !

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Tout simplement, pour clôturer le chapitre, et puis M. Jeholet aura le dernier mot, il n'y a pas de souci. Puis-je lui indiquer qu'il n'eut pas été possible de faire cet ajustement. Puisque l'ajustement, on peut le concevoir idéalement au mois de juin : à mi parcours. Or, à l'époque, il n'y avait plus de Parlement constitué, il y avait bel et bien un Gouvernement mais sans assemblée. Comment voulez-vous qu'il y ait une délibération budgétaire ? Et c'est à ce point vrai *a fortiori* que le Fédéral lui, même en octobre, même en novembre, même en décembre, ne fait pas d'ajustement.

Ce qui d'ailleurs — de vous à moi — puisque vous faites appel à votre expérience et je veux la respecter, veut bien montrer que le Fédéral n'a plus un budget qui colle à la réalité.

Le budget fédéral 2009 ne colle plus à la réalité. Ce n'est pas moi qui le dit puisque vous citez la Cour des comptes. Vous verrez que la Cour des comptes relève qu'il nous faudra faire les corrections liées à la voie de financement en ex-post en 2010.

Ce n'était donc pas possible de faire un ajustement, sous peine de faire alors un ajustement en mars ou avril qui n'avait évidemment aucune utilité puisque c'était 3 mois après le vote de l'initial. Voilà, on pourrait débattre à perte de vue. Aujourd'hui, le plus important, et si vous m'y autorisez, c'est de vous présenter cet exercice inédit, rigoureux mais volontariste que nous voulons vous faire partager.

Désignation d'un Rapporteur

Mme la Présidente. – Mme Goffinet est désignée en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

Exposé de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Mme la Présidente. – La parole est à M le Ministre Antoine

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'ai prévu, dans les projections, une petite table des matières pour que nous puissions bien visualiser les différentes parties de l'exposé qui, rassurez-vous, sera le plus synthétique possible. J'imagine que nous aurons un dialogue avec la Cour des comptes et puis, évidemment, le débat classique qui s'en suit.

Je vous propose peut-être de parcourir, dans un premier temps, les paramètres macroéconomiques 2009 et 2010. D'emblée, j'ai envie de vous dire que nous ne partons pas d'une page blanche. Toute une série d'indications nous sont imposées, notamment par le Bureau du plan et le Conseil supérieur des finances.

Je voudrais quand-même dire à M. Jeholet — puisque nous sommes partis dans un dialogue entre autre singulier — que cet ajustement du budget 2009 a fait l'objet d'une présentation il y a déjà plus d'un mois à la Commission. Je remercie d'avance la Cour qui se fonde sur cet exposé pour en tirer un certain nombre de commentaires. Voilà qui devrait nuancer le propos quelque peu sévère de M. Jeholet.

Après l'ajustement 2009, nous pourrons découvrir le budget 2010, évoquer la solidarité intrafrancophone et puis bien sûr, l'élément essentiel, la trajectoire de retour à l'équilibre pour 2015. Je laisserai le soin à chacun des Ministres collègues de ce Gouvernement de présenter les accents nouveaux, les éléments neufs, et prospectifs qu'ils ont déposé dans l'écriture de leur programme justificatif. Chacun défendra à la fois la rédaction et à la fois le contenu de ce programme justificatif.

Le feuilleton d'ajustement se veut inédit, rigoureux et volontariste. Inédit, parce que j'ai rappelé la séquence des événements. J'aurais pu dire qu'à côté de cette même séquence, il avait fallu vérifier l'exécution du Plan Marschall I, préparer le Plan Marshall II.vert, organiser les décrets sous la bonne gouvernance, prendre un certain nombre de mesures fiscales parfois très techniques... Donc, qu'on apprécie de manière contractée le travail du Gouvernement, soit, mais je tiens à dire que ce Gouvernement et surtout ses collaborateurs depuis la rentrée parlementaire, a travaillé à plein régime pour vous présenter l'ensemble de ces réformes.

Inédit, d'abord, parce que c'est la perte historique de recettes entre 2009 et 2010. 1.265.000.000 euros. Jamais dans l'histoire de nos deux institutions francophone et wallonne — mais surtout wallonne -, jamais nous n'avons été confrontés à une telle dégradation aussi brutale et aussi importante. J'affirme même que c'est la première fois qu'un Gouvernement wallon présente un programme d'économie. Auparavant, il y avait peut-être des ralentissements dans la croissance des dépenses mais jamais d'économie. La Communauté française connaissait bien ce cycle réinvestissement-économie. Cela n'a jamais été le cas au niveau de la Région.

M. Jeholet (MR). – Excusez-moi de vous interrompre mais j'ai une question de méthodologie et de procédure. L'ordre du jour prévoit tout d'abord d'examiner l'ajustement 2009 et puis, dans un deuxième temps, le budget 2010. Je suppose qu'il revient encore au Parlement et à la Commission de décider de la façon de travailler. Est-ce que vous comptez présenter, à travers un exposé, l'ajustement 2009 et le budget 2010 ? Ou de faire un exposé sur l'ajustement 2009 ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – La présentation sera bien sûr spécifique pour 2009. S'en suivra une présentation spécifique pour 2010. Je crois que nous devons faire l'exposé de l'un et l'autre. Pourquoi ? Parce que ça s'inscrit dans une trajectoire. Et qu'ensuite un certain nombre de remarques de la Cour sont communes à 2009 et 2010. Cela facilitera, me semble-t-il, la qualité du débat. Mais, évidemment, si vous avez une question typiquement 2009, vous aurez une réponse typiquement 2009. Et il en ira de même pour 2010. Mais pour la cohérence de l'exposé, il me parait plus judicieux d'avoir une lecture dans le temps et non pas sur une photo instantanée de 2009.

M. Jeholet (MR). – Ecoutez, Madame la Présidente, c'est quand même une façon particulière de travailler. Nous allons aborder les recettes et les dépenses, avec toute une série de chiffres ; nous avons toute une série de questions par rapport à des chiffres d'ajustement 2009 et puis nous aurons toute une série de questions plus spécifiques sur 2010. Maintenant, je conçois bien qu'il y a des questions plus générales par rapport à la stratégie et la ligne budgétaire que l'on veut donner sur l'ensemble des deux budgets mais enfin, il nous appartient à nous, parlementaires, de regrouper et de ne pas poser deux fois les mêmes interrogations et les mêmes questions.

Mais c'est quand même un peu particulier pour la clarté des débats, que ce soit pour les parlementaires et pour tous ceux qui assistent à ces travaux, de venir nous présenter des chiffres mélangés. Je suppose que ça arrange d'avoir des chiffres 2009-2010, on va avoir une soupe qui nous sera présentée. Nous, on va vous interroger pour l'exercice 2009 sur toute une série de chiffres plus précis, et je pense que, pour la clarté de nos débats, ce n'est pas la meilleure façon de travailler.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Si j'ai bien compris le procédé méthodologique de M. Le Ministre, il nous fait un exposé général, il y aura un exposé spécifique 2009 et un pour 2010 ; c'est ce que M. Jeholet avait demandé et chacun pourra poser les questions sur l'un et l'autre des exercices.

Ce qui me semble intéressant dans la démarche, c'est qu'on est dans une trajectoire, voir d'où on vient en 2009 et où on va pour 2010 avec les collaborations évoquées tout à l'heure avec la Communauté française. M. le Ministre, cela apparaît dans les documents budgétaires et je pense que, sur la méthode, nous allons vers l'exposé et chacun aura évidemment le droit à la parole en ayant les réponses spécifiques à ses questions, que ce soit sur l'ajustement 2009 ou sur l'exercice 2010.

Je suggère donc à la Commission qu'on passe aux travaux en commençant effectivement par l'exposé qui est préparé et que l'on puisse interroger le Ministre sur cet exposé avec les réponses qui viendront et les répliques.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Pour être d'accord sur la méthodologie, je comprends qu'il y a trois exposés :

un exposé général, puis un exposé spécifique 2009, le débat et puis l'exposé 2010 et le débat ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre qui va vous expliquer.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, Monsieur Jeholet, si M. Jeholet m'y autorise, puisqu'il n'a malheureusement pas pu participer à cette commission, il y a déjà eu une présentation.

Mme Barzin (MR). – Si, il était présent.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Merci, Mme Barzin de me l'avoir rappelé, je vois que vous tenez compte de toutes les présences de M. Jeholet. C'est peut-être une obligation de parti, je ne sais pas. Le porte-parole a peut-être plus d'avantages que d'autres ! Ce que je voudrais simplement dire, c'est que 2009 a déjà fait l'objet d'une présentation il y a un mois. Il n'y aura pas plusieurs chapitres, M. Jeholet ; pour faciliter votre lecture, les couleurs ne seront pas les mêmes entre 2009 et 2010. Donc on a bien typé la présentation 2009 d'une couleur bleu et la présentation 2010 d'une couleur que vous allez découvrir.

Mais, soyons sérieux, vous ne pouvez pas appréhender les finances d'une Région, d'une Communauté, si vous n'intégrez pas tout cela dans une trajectoire. Du reste, ce n'est pas le réflexe d'un politique expérimenté, mais l'obligation que nous impose le Fédéral et notamment le Conseil supérieur des Finances. Donc, c'est dans la période qu'il faut la voir. Vous aurez donc, Mme la Présidente, un exposé complet 2009, un exposé complet 2010 et puis la trajectoire.

A partir de là, s'il y a des questions sur les chiffres 2009, je vous répondrai en vocabulaire 2009, s'il y en a sur l'exercice 2010, en vocabulaire 2010, et idem pour les questions sur la trajectoire. Je m'efforcerai d'être le plus transparent possible et j'ai le sentiment, comme je vous vois dans les *starting blocks*, qu'à la moindre erreur, vous interviendrez et je ne manquerai pas alors de corriger le propos si besoin est.

Mme la Présidente. – Pouvons-nous démarrer le travail sur cette base avec les mêmes rapporteurs pour les deux points ?

M. Jeholet (MR). – Bien entendu, dès lors qu'on aura bien un débat ajustement 2009 et puis budget 2010.

Mme la Présidente. – Bien entendu, M. Jeholet.

La parole est à M. le Ministre.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour ces deux exercices, Madame, ce sera le seule *slide* commun pour les deux, puis vous verrez la spécificité de l'un par rapport à l'autre.

C'est donc d'abord la perte historique de recettes de 1,265 milliard que je souhaite souligner. Et, je le répète, jamais notre institution n'a été confrontée à un tel devoir d'économie.

Ensuite, nous avons voulu et c'est inédit également, globaliser les ressources de la Région et de la Communauté. Du reste, et je veux rassurer M. Jeholet, le Ministre des Finances lui-même a voulu conforter cette approche puisque nous lui avons respectueusement demandé l'autorisation de pouvoir faire des glissements entre la Communauté et la Région, simplement par une notification au Comité interministériel des Finances, ce qui a été accepté et acté au niveau du Comité de Concertation.

C'est donc bien un agrégé, et c'est une première, entre la Communauté et la Région, très loin des débats sur l'identité régionale, des communautés, sur les fusions qui nous ont parfois animé. Rien de tout cela ici, mais simplement l'union des moyens entre la Communauté et la Région. Et si nous n'avions pas agi de la sorte, la Communauté française se serait retrouvée dans une situation particulièrement difficile sinon même insupportable. Ceci constitue donc l'aspect inédit.

Vient ensuite l'aspect rigoureux, parce que quand il y a une difficulté budgétaire, soit on crée de nouvelles recettes, soit on diminue les dépenses. Il n'y a pas beaucoup de possibilités et nous avons fait le choix de la maîtrise des dépenses. Vous allez le voir très largement puisque les recettes nouvelles sont finalement marginales par rapport au travail de maîtrise des dépenses que nous avons organisé. Par exemple, M. Jeholet m'invitait à parler des promesses ; eh bien, voilà une promesse tenue. Nous ne sommes pas revenus sur l'annulation de la taxation anti-économique que nous avions organisée sous le Gouvernement précédent. Il n'y a pas eu la moindre taxation ni même révision de toute une série de taxes qui ont été supprimées ou révisées ou allégées, telles que les droits de donation, droits de succession, précompte immobilier, outillage, équipement, tout cela est resté dans l'état.

Par contre, les dépenses ont été revues à la baisse. Alors, puisque M. Jeholet nous invite à la qualité du débat, puis-je lui suggérer, tout à l'heure, s'il conteste telle ou telle économie, telle ou telle recette nouvelle, d'avoir la correction d'indiquer par quoi on les remplace. Parce que quand bien même nous soyons sur le chemin du retour à l'équilibre, vous avez vu que l'Union européenne veut d'ailleurs nous presser le pas et qu'à juste titre, et je l'en remercie, Didier Reynders a dit que nous ne pouvons pas aller plus vite, que cela serait sot ! Je

crois qu'il a raison et si nous voulons tenir avec une grande correction cette trajectoire, toute dépense nouvelle doit être compensée, toute recette supprimée doit l'être. Sinon, nous sommes dans un débat de démagogues et de farfelus, et je n'en ai pas vu dans cette assemblée à ce stade.

Enfin, l'aspect volontariste, parce que nous souhaitons bien évidemment embrasser complètement la trajectoire que nous avons convenue avec nos amis du Nord, sous l'égide du Gouvernement fédéral, à savoir le retour à l'équilibre 2015. Avant les travaux budgétaire, et vous pouvez consulter la presse de l'époque, j'avais toujours dit qu'il y avait des «E» qu'il fallait préserver; E comme école, E comme économie, E comme emploi et environnement et E comme équilibre. C'est cette logique-là que nous avons suivi; c'est du reste pour cela qu'en économie, vous ne voyez pas de mesures qui affectent ni l'emploi ni l'école, et que nous avons bel et bien gardé pour l'économie, l'environnement et le développement durable toute la philosophie et les moyens du Plan Marshall 2.vert.

Voilà un peu le squelette de ce qui a guidé l'action du Gouvernement: maîtrise des dépenses, retour à l'équilibre 2015 et la sauvegarde d'un certain nombre de politiques prioritaires eu égard à notre perte de recettes.

Ces pertes de recettes, d'où viennent-elles? Est-ce que le Gouvernement a fait de mauvais choix à telle enseigne alors qu'il y aura une dégradation? Certainement pas en Communauté française, nous le verrons la semaine prochaine, puisqu'il n'y a pas de recettes autonomes. Nous ne sommes là que les comptables des recettes qui nous sont transmises par le Fédéral.

C'est en partie le cas pour la Région, sauf évidemment qu'à la Région nous avons un certain nombre d'impôts régionaux qui sont évidemment le reflet, le miroir de la vitalité économique. Du reste, la Cour des Comptes elle-même le relève, lorsqu'elle traite de nos recettes, il y a un ralentissement des transactions immobilières. Cela a des conséquences sur les droits d'enregistrement, et ce sont donc là la traduction des propos que nous tenons à longueur de journées sur la crise économique. Elle se traduit évidemment en crise budgétaire. Regardez la croissance qui en 2009 passe de + 1,2 à -3,1; cela veut dire qu'en une seule année, entre l'initial et l'ajusté, cela fait -4,3. Et regardez la réflexion de M. Jeholet: si nous avions fait un ajustement en avril, il n'eût été même pas en relation avec les derniers chiffres arrêtés, puisque, depuis lors, ces chiffres-là se sont dégradés. Et il serait venu nous dire: «*regardez votre ajustement d'avril, il est totalement abscons puisqu'il est dépassé par les chiffres*», et il aurait eu raison de le dire. Je pense qu'on a bien fait d'en avoir une vue d'ensemble.

Pour l'inflation, on voit le recul de 2,7 à 0 avec une perte de 2,7. La croissance est donc bel et bien en 2010 de 0,4, on voit dès lors que, première indication et je le dis pour l'opinion publique wallonne, quand il y a malheureusement un ralentissement ou crise économique, cela affecte de plein fouet nos recettes, que ce soit nos recettes institutionnelles renvoyées à la croissance ou que ce soient nos recettes régionales. Je dirais que le Gouvernement a bien sûr une responsabilité dans le redéploiement économique, mais il est aussi quelque part comme d'autres, et comme tout le contexte international, victime de cette crise économique.

Voyons maintenant, si vous le voulez bien, le premier exposé spécifique 2009 et vous aurez ensuite le spécifique 2010. Que peut-on tirer? Les chiffres ont été présentés il y maintenant plus d'un mois; on a donc pu les uns et les autres y réfléchir.

La part attribuée de l'IPP avec — 182,718 millions, pour nous, c'est évidemment une grosse préoccupation, puisque, vous le verrez dans le *slide* suivant, nous perdons sur à peu près tous les produits fiscaux de la Région. Cette situation est encore amplifiée à Bruxelles et elle se retrouve pour partie en Flandre, c'est donc dire si nous nous sommes retrouvés toutes et tous dans cette situation difficile. Cela représente 12% de recettes en moins, je crois que l'on en mesure tous bien l'importance.

En ce qui concerne la télé-redevance, j'imagine que nous aurons un débat avec la Cour, puisque c'est un des éléments saillants qui nous opposent dans un premier temps, mais je pense qu'elle va nous réconcilier dans un second temps, les droits de tirage pas de modification, et puis viennent les recettes diverses: là, vous avez une croissance due à des décisions du Gouvernement sur lesquelles je m'exprimerai ensuite.

Voyons, si vous le voulez bien, un coup de loupe sur les impôts régionaux; nous sommes totalement responsables à la fois du taux et des conditions, puisqu'il y a eu différentes réformes sous la précédente législature. Je tiens à souligner que tous ces éléments ont été maintenus, il n'y a pas eu de révisions de ces taxations anti-économiques ou anti pouvoir d'achat.

Pour l'ajusté 2009, on a une perte en jeux et paris d'environ 12,6%; pour le dire en termes absolus, 3,422 millions. On a aussi une perte sur les appareils automatiques de divertissement, perte plus sensible d'1/5ème de la recette. Idem, et cela est beaucoup plus embêtant, pour les droits d'enregistrement; c'est à la fois le ralentissement des transactions immobilières et la dépréciation de la valeur vénale des patrimoines qui sont vendus. La diminution de 20% sur les droits d'enregistrement est évidemment notre problème majeur, puisque c'est un recul de 180 millions d'euros. Tous ces chiffres, je tiens à le dire, ne peuvent pas être querellés, puisqu'ils ont été

validés et transmis par le SPF Finances ; ce n'est donc même pas votre serviteurs ou ses services qui ont établi ces chiffres.

On a également une diminution sur l'enregistrement et sur les hypothèques ; cela démontre aussi les problèmes de vitalité de la construction, même si le recul est moins sensible. En droits d'enregistrement sur les partages et cessions, et en droits d'enregistrement sur les donations, nous sommes en recul de pratiquement 14 millions d'euros. Pour la taxes de circulation, on voit là que c'est un chiffre qui est constant. Mais, pour ce qui concerne la taxe de mise en circulation par contre, c'est-à-dire l'acquisition de véhicules, vous voyez un recul de 19 millions d'euros, ce qui représente aussi 20 %.

Quand vous prenez donc la famille des impôts les plus importants pour nous, que ce soient les droits d'enregistrement ou la mise en circulation, on est en recul de 20 %. C'est le reflet ni plus ni moins de la crise économique.

Pour ce qui est de la redevance radio-télévision, nous nous accrochons aux 130 millions ; je l'indiquerai tout à l'heure, nous nous y accrochons, et je répondrai à la Cour, parce que depuis l'analyse de la Cour qui renvoie pour l'essentiel au passé, toute une série de mesures extrêmement volontaristes ont été prise dés 2009 pour une meilleure perception de la tv-redevance.

La variation de l'eurovignette est assez marginale, et pour le Précompte immobilier, vous en avez également du positif. Les droits de succession sont la troisième famille qui est durement touchée puisque, là, nous sommes à pratiquement 10 % de recul avec quelques 54,191 millions.

Bref, au total, et ces chiffres, vous les retrouverez, à l'unité près, à l'exception de la tv-redevance, dans l'appréciation de la Cour des comptes, un montant de moins de 178 millions, et donc 12 % de recul.

Dans toutes ces lignes, deux d'entre elles ont fait l'objet de décisions par le Gouvernement. C'est d'une part la tv-redevance et, d'autre part, les recettes diverses.

Pour la tv-redevance, qu'avons-nous décidé ? Je veux l'aborder, à moins que la Cour ne souhaite que je réponde à son analyse, mais il est vrai que nous avons chroniquement des difficultés de recouvrement. Qu'est-ce que l'on peut décider pour la tv-redevance ? Un, nous avons décidé d'augmenter les contrôleurs. Deux, d'accélérer le rythme des enrôlements. Trois, et ça c'est un élément neuf et probablement que la Cour n'en a pas été informée, je tiens à lui dire, pour l'année prochaine 2010, que nous avons décidé de réutiliser le croisement des fichiers, ce qui ne se faisait plus.

Donc, pour faire bref, si vous êtes titulaire d'un abonnement à la télédistribution ou à une télévision numérique, on peut considérer que, si vous payez un abonnement, vous avez une télévision. Je n'imagine pas que c'est pour la beauté dans le mur du petit orifice de connexion que vous l'avez installé. Et donc, rien que pour cela, aujourd'hui, la confrontation des abonnés et de la télévision, représente 8.000 lettres par semaine. Nous y disons, «*M. Tartenpion, nous constatons que vous êtes abonné à la télédistribution ; or, vous n'avez pas acquitté de droits sur votre télévision*». S'il répond que c'est un oubli, il paie, et il n'y a pas de souci. S'il dit «*Non, je n'en ai pas*», nous sommes en droit bien évidemment de vérifier si, oui ou non, il est propriétaire d'une télévision. Et si tel était le cas, il s'expose évidemment à devoir non seulement payer les droits mais également les amendes qui les accompagnent.

Nous avons un arriéré de recouvrement de 126 millions d'euros, qui sont des arriérés qui n'ont pas fait l'objet de recouvrement et donc, nous avons décidé, comme le décret le prévoit, tout simplement, que lorsqu'il y a des contribuables qui rechignent, nous sommes titulaires du droit de procéder par voie de huissier au recouvrement.

C'est donc une véritable volonté, un peu comme au Fédéral si vous voyez les tableaux de base 2010, où il y a là une volonté pour quelques 800 millions d'euros d'une meilleure perception de l'impôt. Ce n'est donc pas plus d'impôt, c'est «*mieux d'impôt*». Autrement dit, l'impôt qui est dû doit être payé, parce que il y a là une formidable injustice. Huit wallons sur dix payent leur tv-redevance, et parce que deux sur dix ne le font pas, vous pourriez entraîner une situation où l'on crée de nouveaux impôts. C'est, me semble-t-il, une mesure d'équité fiscale et c'est ce que nous faisons pour mieux percevoir cette tv-redevance. Je pense que, et je veux remercier son fonctionnaire dirigeant, M. Georges Xhauflaire, pour avoir mis ces mesures sur pied. Elles ont d'ailleurs fait l'objet d'une délibération du Gouvernement pour une meilleure perception, et je pense même que nous pourrions, toutes choses restant égales, faire un peu mieux que ce qui est avancé pour 2010, mais j'y reviendrai. Et donc voilà l'explication 2009 qui, bien évidemment, aura une conséquence en 2010.

Pour les recettes diverses, autre initiative du Gouvernement, c'est la contribution du Parlement dont j'en remercie le Bureau, c'est le Médiateur, ce sont les OIP ; c'est, du reste, une des mesures qui fait l'objet du décret-programme, où, par décret, nous souhaitons revenir sur la nature des contrats de gestion qui ont tous été conclus sur une période de croissance toute différente. Et, aujourd'hui, si l'arbre souffre, il faut que les branches participent à l'effort, d'où cette mobilisation des moyens des OIP, que ce soit en réserve ou en non-indexation. D'où la

correction décrétale concernant les contrats de gestion.

La contribution du CRAC de 45 millions d'euros a d'ailleurs fait l'objet, non seulement d'un avis de la Cour qui confirme l'existence des moyens, mais la CIF a bel et bien corroboré la disponibilité financière. Rien ne sert d'avoir un certain nombre d'organismes qui thésaurisent alors que nous en avons besoin à la maison-mère.

Toujours au niveau maintenant des dépenses, en 2009, vous voyez qu'il y a eu une croissance des dépenses de 109 millions d'euros; en voici le détail: c'est un travail classique lorsqu'il y a un ajustement budgétaire. Où y a-t-il des dépassements de budget? Où y a-t-il eu insuffisance de crédits ou crédits excédentaires? La difficulté est que, chez nous, les crédits excédentaires tombent dans ce qu'on appelle le non-consommé budgétaire, qui est important, puisque de l'ordre de 242 millions d'euros. Tandis que pour ce qui est de l'ajustement rapporté, et je le dis ici pour les municipalistes, nous avons à d'autres niveaux l'habitude de procéder à des ajustements budgétaires; si un bourgmestre, un échevin des finances, voire Mme Barzin, présente un ajustement budgétaire sur 1%, on peut considérer que c'est vraiment marginal. Bien sûr, et j'entends déjà les voix de l'opposition qui disent: «*mais attendez, c'est quand même 109 millions d'euros, où est parti cette argent?*». Eh bien, c'est 1% du budget, parce que nous avons voulu faire un exercice-vérité dans l'ajustement 2009 dont vous allez avoir la présentation la plus complète ici.

Commençons par une petite correction dans les crédits variables, mais, comme vous le savez, les crédits variables, c'est à la fois extrêmement intéressant mais très sécurisant, puisque on ne peut pas dépenser ce qu'on a pas.

La dépense de dettes a même entraîné une réduction et le Gouvernement m'a chargé de, à l'avenir, bien valider une gestion dynamique de la dette. Je pense qu'il y a de ça de là, en tenant compte des corrections code 9, des opérations que l'on peut mener sans toucher à la «*durée*» de ces emprunts.

Je rappelle, en parlant de l'ancien Gouvernement tout à l'heure, qu'il avait quand même été prévoyant puisque nous avions prévu deux types de provision. Une de 90 millions d'euros parce que l'on considérait qu'il y avait là une dégradation, on va donc renoncer à cette provision. Et il en est de même pour l'accord de coopération puisque, rappelez-vous, de 2004 à 2009, les deux gouvernements ont toujours fait mieux que la trajectoire dictée par le Fédéral. Et mieux même, puisque nous avons soit prêté des moyens, soit accordé des prêts de norme au Fédéral, à Bruxelles, à la CoCoF et à la Communauté Française. Et c'est ce qui nous a permis de remobiliser, dans l'accord de coopération avec le Fédéral, 42 millions d'euros qui lui avaient été cédés pour faciliter sa vie budgétaire; il nous a été permis de pouvoir y mettre fin ici.

En ce qui concerne les dépenses maintenant, partie économies et puis partie dépenses nouvelles. Pour les économies, chose promise chose tenue, c'est évidemment la réduction du nombre de ministres qui est passé de 9 à 8. Autrement dit, si je devais comparer avec la législature 1999-2004 où il y en avait 17, il n'y en a plus que 10. Nous avons donc fourni un effort sur la décision politique qui me paraît important. Important aussi pour ce qui concerne la réduction des cabinets, réduction complémentaire, je rappelle que, sous le Gouvernement précédent, nous avions fait 10%, validés par la Cour. Nous y ajoutons 15%, ce qui veut donc dire que, par rapport au cabinet de M. Serge Kubla, puisque j'occupe les mêmes locaux, j'ai 25% d'effectifs en moins que lui. C'est donc un effort substantiel, et pourtant, le travail n'en n'est pas moins compliqué qu'à l'époque. Et je tiens d'ailleurs à saluer les collaborateurs passés, présents et futurs des cabinets ministériels, pas toujours correctement traités alors qu'ils font un travail considérable.

Pour les OIP, c'est l'adaptation de l'indexation avec les suppressions des taux de croissance additionnels puisqu'il y avait 1% de plus au niveau notamment de la SRWT. Cela représente une économie de 7,197 millions d'euros, solde des dépenses primaires, résultat de la suppression de l'indexation. C'est évidemment l'application stricte des paramètres que nous avons rappelée en début d'exposé et une réduction de la dotation du Fonds du Logement des familles nombreuses, puisque celui-ci disposait de réserves très appréciables; et nous avons donc considéré que ces réserves pouvaient revenir à l'institution, c'est-à-dire à la Région wallonne qui avait pu les créer. Mais je reconnais que ces fonds ont été remarquablement bien gérés, à telle enseigne qu'ils ont constitué, au-delà des 1.100 prêts qu'ils organisent chaque année, des réserves qu'aujourd'hui nous sommes appelés à utiliser.

Toujours maintenant dans les volets dépenses complémentaires puisque l'on me demande d'être précis, je m'y efforce. C'est une correction à la hausse pour les éco-bonis parce que le dispositif tel qu'il était présenté a connu un succès très important. C'est une correction, et c'est la démonstration, Monsieur Jeholet, que les années parfois se chevauchent; c'est la correction 2009 et la provision anticipée 2010 pour SWCS. Pour qu'on soit bien clair, il ne s'agit pas ici du prêt tremplin mais il s'agit bien du succès des prêts hypothécaires sociaux. En effet, avec la crise économique, M. Nollet l'a rappelé en commission il y a quelques semaines, les banques traditionnelles se sont montrées beaucoup plus prudentes dans l'octroi de crédits; elles ont revu leur marge d'intermédiation et c'est ce qui fait que nos produits étaient extrêmement attractifs, ne fût-ce que parce que, notamment pour les familles recomposées ou les conjoints avec enfants, nous

intervenions avec 125% de la valeur vénale. C'est donc une politique sociale qui a connu un complément pour les primes d'énergie de 17 millions d'euros et puis, des accroissements pour les co-financements européens.

Et enfin vient l'adaptation des crédits SOFICO aux constats des péages, puisqu'il y a là un système de comptage de véhicules qu'il fallait alimenter.

C'est donc un ajustement tout à fait ordinaire et fort limité puisqu'il concerne 1% du budget, mais nous aurions pu ne pas le faire, un peu à instar du Fédéral. Non, on a voulu faire un exercice-vérité.

M. Jamar (MR). – Pardon? Mais ils n'ont pas fait d'ajustement.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mais, pour 2009 Monsieur Jamar, peut-être depuis que vous n'êtes plus là, il n'y a pas eu d'ajustement budgétaire. Au-delà de cet ajustement, et d'autres dépenses complémentaires, je crois que les municipalistes que nous sommes tous un peu dans l'âme si j'ose dire, cela représente un accroissement de 22 millions d'euros pour les pouvoirs locaux; et là, je le dis tout net, puisqu'on parlait du Fédéral, nous avons voulu, depuis plusieurs années, que chaque fois qu'une décision est prise au niveau des pouvoirs locaux, nous la financions. Lorsque l'on supprime des taxations locales, on les compense, et lorsque l'on prend une décision, on la finance. Je rappelle que, au niveau de la Police, l'opération qui avait été annoncée comme neutre, a laissé un accroissement de dépenses de 45% à charge des communes, sur base des chiffres Dexia. Je rappelle aussi qu'il y a un certain nombre d'inquiétudes au niveau des CPAS ou encore des services incendie. Ici, rien de tout cela, nous n'en profitons pas.

Autre élément important, c'est le financement du Plan de cohésion sociale qui ne l'avait pas été à l'état initial 2009. M. Furlan a aussi obtenu la somme de 17 millions d'euros pour le financer complètement. Vous voyez donc que c'est évidemment des éléments importants, or je vous rappelle que les pouvoirs locaux font partie de l'entité et qu'à ce titre, ils auraient dû participer à l'effort.

Nous ne leur avons rien demandé et, mieux même, nous continuons à investir au profit des pouvoirs locaux. J'ajouterai que le Fonds des communes a prévu, de manière mécanique, une augmentation avec une redynamisation liée aux critères qui tient compte de la pression fiscale ou de la taille de la commune.

La SOGEPA se voit dûment mandatée de 20 millions d'euros, cette année-ci et l'année prochaine, pour faire face aux entreprises en difficulté. M. Marcourt a raison de traiter en amont le problème parce qu'une entreprise qui est aidée, c'est souvent des licenciements qui sont évités.

Enfin, une série de mesures pour environ 17,93 millions ont été prises à la fois pour le FOREM, pour l'Agriculture (il s'agit là des mesures que M. Lutgen a dégagé pour la foire de Libramont, d'aucuns s'en rappelleront), et l'expansion économique. C'est une mesure que nous avons voulu prendre parce qu'elle rejoint une remarque de la Cour des Comptes qui constate que, ces dernières années, il y a eu (c'est important pour la vitalité économique) un accroissement des dossiers en terme d'expansion économique même si, et à juste titre, la Cour des comptes a constaté qu'il y avait maintenant un ralentissement des dossiers. Elle évoque, pour octobre 2010, une réconciliation par rapport à l'encours constaté de 3 à 4 mois aujourd'hui, mais qui fait l'objet d'un pré-financement bancaire. Tout cela n'est pas nouveau. Je vous rappelle qu'en 2004, nous avons dû réinvestir près de 120 millions d'euros dans le département de M. Kubla puisqu'il y avait eu une détérioration des moyens de paiement.

Nous en arrivons alors à la fin de l'exposé 2009. C'est l'élément clé. Le budgétaire qui veut vraiment voir de quoi il s'agit, et qui passe l'ajustement qui porte sur 1% ou sur la perte de recettes, va directement dans ce tableau-ci, qui a pour but de répondre à la question: «où en êtes-vous dans le solde de financement SEC 95?»

On parle bien évidemment du solde brut. Vous voyez évidemment le corollaire de la perte de recettes et de la légère augmentation de dépenses. Nous en sommes à 1,105 milliard. On apporte les corrections SEC qui se décomposent comme suit: c'est le solde du regroupement économique. Nous verrons que, à ce propos là, on a une toute petite divergence avec la Cour des Comptes mais qui porte sur un montant minime puisque la Cour a vérifié les soldes présumés des OIP, je dis bien présumés, parce que personne ne sait dire ce qu'il en sera au 31 décembre. Du reste, quand la Cour des Comptes nous dit qu'il y a une petite différence au niveau de ces soldes disponibles, vous verrez qu'en 2010, elle soutient la thèse exactement contraire et considère que nous sommes trop pessimistes. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Sur les amortissements, nous n'avons pas de difficultés, ni du côté de la Cour, ni du côté du Gouvernement. Sur la sous-utilisation des crédits, c'est intéressant. Que nous dit la Cour des Comptes? Je la cite de mémoire:«le Gouvernement a été particulièrement prudent puisque 242 millions,, par rapport à la moyenne de non-consommé» (qui est de 297 ou 298 de mémoire). Je pense que l'on est là dans une sous-utilisation de crédits. Nous verrons bien, mais l'expérience nous enseigne que lorsqu'il y a changement d'équipe gouvernementale, nouveaux ministres, nouveaux collaborateurs, le rythme des

ordonnancements n'est pas toujours identique à une machine bien huilée qui connaît les compétences concernées. Donc, avec 242 millions, nous aurions plus que la Cour ne l'a fait pour d'autres lignes. La Cour fait une correction d'autorité, en disant «*nous, en tout cas, nous aurions corrigé*». Ici, elle ne l'a pas fait car si elle l'avait fait, nous aurions probablement eu un solde plus positif.

Sur les octrois de crédits et de prise de participation, là aussi on a une petite divergence méthodologique sur lequel nous pouvons revenir parce qu'il y a les communes, entre 2009 et 2010, mais les codes 8, comme vous le savez, n'affectent pas. Il s'agit d'une correction SEC qui doit s'appliquer. Nous arrivons ensuite à un solde de financement classique, excepté les divers de provisions de 406.856 euros, qui est le solde de financement SEC 95. Du reste, la Cour des Comptes le rappelle avec beaucoup de pertinence : nous sommes sortis de l'accord de 2005. A proprement parler, nous n'avons plus en 2009 de trajectoire. Du reste, le Fédéral a complètement quitté sa trajectoire. Les derniers chiffres parlent d'un déficit par rapport au PIB de 6,1 — 6,4. On voit donc bien que le Fédéral s'est écrasé aussi. Pourquoi ? Parce que, comme nous, et ni plus ni moins, ce sont des pertes de recettes. En 2009, nous sommes dans une année un peu charnière où il n'y a pas eu d'objectifs en tant que tels. Voilà pour 2009, pour les éléments constitutifs des équilibres.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Loin de moi le souhait de sortir M. le Ministre de sa trajectoire. Nous entendons bien la nécessité pour appréhender ce budget, tant au niveau de ses recettes que de ses dépenses, de pouvoir entendre son exposé tant sur l'ajusté 2009 que sur le budget 2010. Il n'empêche que malgré toute notre attention et malgré toute notre bonne volonté, tenant compte d'une part de la réception extrêmement tardive des documents, mais tenant compte d'autre part — et c'est beaucoup plus grave et je tiens à le souligner — de la différence de chiffres entre ce qui est présenté, maintenant, par M. le Ministre et ce que nous avons dans nos documents budgétaires. Je peux citer trois exemples que je viens de vivre et je suppose que cette liste n'est pas exhaustive, et je remercie ces personnes de la Cour des Comptes d'acquiescer à mes propos. Vous venez d'évoquer le solde budgétaire brut, le solde financement SEC, vous nous donnez un chiffre de — 406.856 euros. Or, nous avons dans les derniers documents à notre disposition, un chiffre de — 400.448.

Deuxièmement, vous évoquez dans les recettes diverses, l'intervention du CRAC. Vous nous annoncez un chiffre de 45 millions qui ne correspond pas du tout aux chiffres que nous avons dans les programmes justificatifs. Pareil pour les crédits variables : vous nous donnez au total général, une annonce de variation de zéro dans les documents budgétaires soumis à notre attention. Nous venons de consulter les derniers documents que les huissiers ont eu l'amabilité de nous donner, vous y annoncez une variation de 450.

Excusez notre commentaire. Nous ne voulons en aucune façon vous contrarier. Nous sommes soucieux, comme vous, de suivre votre trajectoire budgétaire, mais en l'état actuel, nous ne pouvons que déplorer votre sortie de route multiple, et cela n'augure rien de bon pour nous permettre de vous suivre et de comprendre le trajet qui est le vôtre, tant les méandres et les écueils apparaissent comme étant pour le moins nombreux et regrettables.

Nous considérons que ce Parlement n'est en aucune façon respecté dans le travail qui doit être le sien, c'est-à-dire celui de contrôler l'action du Gouvernement. Je vous remercie, à tout le moins, de nous communiquer, dans les meilleurs délais et d'emblée, les corrigenda utiles.

Mme la Présidente. – Je propose de continuer de toute façon la présentation du budget 2010. Vous avez déjà introduit toute une série de commentaires qui doivent être, à mon sens, plus que complétés par les observations de la Cour des Comptes. Vous reviendrez sur ces éléments-là pour obtenir les réponses souhaitées.

Mme Cornet (MR). – Mme la Présidente, vous êtes parlementaire et je suppose qu'à ce titre, vous êtes soucieuse de permettre à ce Parlement de travailler dans de bonnes conditions, qu'il s'agisse des parlementaires de la majorité et/ou de l'opposition.

Je ne pense pas que ce Parlement puisse être crédible si on lui demande d'effectuer un travail sur des documents qui ne sont pas des documents corrects. Et je vous demande donc de requérir de la part des services de M. le Ministre les corrections utiles dans les meilleurs délais pour nous permettre de travailler en toute connaissance de cause à tout le moins.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Nul souci. On ne doit pas rappeler à Mme Cornet — elle connaît bien notre institution — que seuls les tableaux budgétaires font foi. Ce sont les documents de référence.

Effectivement, vous avez raison, le CRAC prévoyait, à l'initial, 25 millions. On en ajoute 45, ce qui fait 70 millions, corroborés par la cellule d'information financière. Nul souci.

Mme Cornet (MR). – Je ne demande pas mieux que d'appuyer M. le Ministre dans sa démarche, mais pour ce faire, étant donné que je suis novice dans cette commission du Budget, je lui demande d'avoir la gentillesse de m'éclairer avec les sciences qui sont les siennes et de me donner les références exactes des documents auxquels il se réfère. Je suis nouvelle parlementaire dans cette commission, il est nouveau Ministre dans ce portefeuille, donc, paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'aborde avec infiniment de modestie ce difficile département, surtout lorsqu'il s'agit d'organiser autant d'économies, mais je dirais que je m'y suis préparé depuis une vingtaine d'années. J'ai toujours côtoyé cette commission, j'y ai rencontré du reste d'excellents collègues et d'honorables Ministres particulièrement compétents.

Preuve s'il en est pour les code 8, qui évidemment corrigent le solde brut et qui déterminent le solde SEC 95, si vous voulez bien non pas lire 495 mais 489. Voilà le chiffre définitif. Comme cela vous n'aurez pas de souci.

Pour le CRAC, M. Daerden avait imaginé une recette de 25 millions et nous l'avons montée de 45, ce qui fait 70. Pourquoi ? Il y avait deux techniques : ou bien nous n'alimentions pas le CRAC et on diminuait le crédit. Ce n'est pas ce que nous avons fait. Nous avons maintenu le crédit d'alimentation. Par contre, nous avons donné un ordre de recettes au CRAC pour récupérer non pas 25 millions mais 70.

Vous voulez avoir les vrais chiffres. Les voilà. Ils sont d'ailleurs publiés et non discutables. C'est à ce point vrai que la Cour des Comptes va y revenir le moment venu. Pour les codes 8, là on a une petite approche différente avec la Cour, notamment pour 2010 quant à l'utilisation de la provision de la DO33. Mais nous nous réserverons ce débat très technique. J'apporterai les réponses.

Cet élément-là, Madame, de correction de code 8 énerve le solde SEC 95.

Voilà pourquoi vous avez 3 chiffres différents

Mme Cornet (MR). – J'aimerais entendre M. le Ministre sur la notion de crédit variable. La réponse à cette question me semble fondamentale et je vous dirai pourquoi après.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame, de vous à moi, et que la Cour des Comptes de s'effarouche pas de mon propos, cela n'a pratiquement pas d'importance. Je vais vous expliquer pourquoi. Un crédit variable est un crédit affecté par nature. Vous ne pouvez donc pas dépenser la recette que vous n'avez pas. Donc, si vous n'avez pas la recette, vous n'avez pas la dépense. Là, vous avez une neutralité budgétaire complète. Ce n'est pas comme un article budgétaire classique.

Il fut un temps où nous avions des crédits variables négatifs à la Communauté française. Vous pouvez demander aux spécialistes de la Cour : à un crédit variable, on ne peut dépenser que ce qui est en constaté. Je vous rassure, cela n'affecte donc pas les équilibres budgétaires. Si vous n'avez pas la recette, vous n'aurez pas la dépense.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Mme la Présidente, M. le Ministre, cela n'affecte pas les crédits budgétaires, mais cela affecte au moins la trésorerie. Pour le reste, excusez mon insistance, mais les documents qui nous été transmis sont les documents sur lesquels nous devons voter, vous me confirmez bien cela ? Vous nous annoncez, en crédits variables, 500 en plus dans les fonds organiques et dans les documents que nous avons à notre disposition, et sur la foi desquels nous devons vous donner les voies et moyens pour mener votre politique à bien, nous ne parlons pas des mêmes éléments. Donc, la démarche à laquelle vous nous invitez est une démarche qui ne tient pas la route.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Le bon chiffre est 95,020. Vous me posez une question, je vous donne la réponse. Dites à celui qui vous inspire qu'il n'y a pas de problème de trésorerie puisque nous avons une centralisation de la trésorerie. Et M. Daerden, lorsqu'il a imaginé cela a été très astucieux, parce que, de mémoire, je crois que cela nous a généré 40 millions de recettes à peu près dans la centralisation. Donc, là aussi, pas d'inquiétude. Vous relevez une coquille, je vous réponds en séance immédiatement. Voilà les vrais chiffres. Mais quelle est la conséquence politique ? C'est cela le plus important ! Crédit variable : nul. Vous pouvez demander à la Cour des comptes : ça n'a pas d'effet. Et sur la trésorerie, nous avons une centralisation complète de la trésorerie. Pas de souci non plus ! Votre remarque est pertinente, j'y réponds. On fait les corrections, mais reconnaissez que cela a un impact infinitésimal par rapport au budget.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Je suis quelqu'un de bonne volonté, je veux bien croire en la bonne foi de M. le Ministre, mais puisqu'il évoque la Cour des comptes, je voudrais qu'on lui permette de se prononcer directement sur le sujet. Mais avant de faire cela, je voudrais que M. le Ministre nous garantisse qu'il n'y a pas d'autres coquilles dans les

documents qu'on nous a transmis. Parce que, dans le cas contraire, vous comprendrez qu'il est impossible pour nous de faire notre travail correctement et de continuer ce débat.

Mme la Présidente. – La parole est M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame, comme disait un grand philosophe «*avec toute mon équipe, je m'y engage*».

Mme Cornet (MR). – Mme la Présidente, je ne veux pas freiner M. le Ministre dans son élan, mais il n'empêche que sur des questions importantes comme celles-là, j'aimerai entendre la Cour des comptes, s'il vous plaît.

Mme la Présidente. – Cela ne me dérange pas évidemment, mais je propose alors que toutes les observations relatives au premier feuilleton d'ajustement pour 2009 soient données dès maintenant par la Cour des comptes, comme ça on peut avancer.

Je peux donner la parole aux différents représentants ?

Je propose quand même de terminer les différentes présentations et puis de démarrer la discussion générale.

La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – Je peux entendre l'ensemble des questions de clarification qui sont posées par Mme Cornet afin de bien suivre les travaux que nous avons ce matin. Je sais aussi, pour y avoir participé, que la conférence des Présidents a beaucoup réfléchi et discuté afin d'avoir un agenda le plus correct possible. Mais en tout cas, l'agenda des travaux était bien aujourd'hui l'exposé du Ministre sur 2009 et sur 2010, et le rapport de la Cour des comptes. Point. Il n'y avait pas de discussion générale à l'agenda de nos travaux d'aujourd'hui.

Mme la Présidente. – Très bien, cette clarification de la conférence des Présidents vient à point nommé.

M. Jeholet (MR). – Il y a donc erreur dans les convocations que nous avons reçues.

Mme Simonis (PS). – Exactement.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mme la Présidente, est-ce que je peux plaider vis-à-vis des membres de la Commission ? C'est vous qui décidez, mais malgré la convocation de la conférence des Présidents, puis-je terminer l'exposé. Cela donne du sens à la trajectoire et, bien évidemment, toute cette nuit-ci, j'ai personnellement voulu préparer toutes les réponses à la Cour, parce qu'elle mérite des réponses.

Je suis très sensible à toutes les questions de Mme Cornet. J'y réponds le plus rapidement possible, mais je voudrais pouvoir terminer l'exposé. Nous le verrons avec la Cour des comptes, il y a des chevauchements 2009-2010. Si vous m'y autorisez, il n'y en a pas pour longtemps.

Mme la Présidente. – Très bien, terminez votre exposé M. le Ministre.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour 2010, il y a trois facteurs de détérioration que je veux mettre en exergue, bien évidemment. C'est d'une part, la récession de 2009 qui poursuit sa trajectoire. Lorsque l'on voit les chiffres que nous annonce Mme Spinoy, on ne voit pas d'embellie pour les impôts régionaux dans un proche avenir. Mme Spinoy est une personne irremplaçable. Normalement, personne ne l'est, mais elle, elle l'est vraiment parce que c'est la seule , pour tout le royaume, qui dispose de tous les chiffres. Nous sommes tous pendus à ces chiffres.

Tout à l'heure, M. Jeholet disait «*travaillez un peu plus vite bon sang !*» Si en amont de l'amont, je n'ai pas le blé, je ne peux jamais faire le pain. On doit donc attendre ces chiffres-là. C'est donc une spirale de récession qui, malheureusement, pèse sur nous, avec bien sûr la perte constatée et maintenue des recettes des impôts régionaux. Même si la Cour des comptes y fait mention, on ne retrouve pas les mêmes chiffres dans le budget fédéral. Pourquoi ? Parce que tout simplement, le Gouvernement wallon a pris un certain nombre de mesures pour corriger les recettes régionales dans l'autonomie de ses prérogatives.

Enfin, il y a alors l'utilisation d'un fond d'égalisation que M. Daerden avait créé et qui tombe à point nommé puisque nous le remobilisons de 70 millions d'euros en la matière.

Pour les recettes 2010. D'abord pour l'IPP, première constatation, nous en sommes à -243 millions 242. Je vous rappelle que nous devons rembourser à l'année ex-post le trop perçu consécutif à la loi spéciale de financement puisqu'il n'y a pas eu d'ajustement budgétaire au Fédéral.

Pour les impôts régionaux, là c'est -173 millions d'euros puisqu'il y a eu une correction décidée notamment dans les décisions que je vais vous présenter du Gouvernement. Et puis, on a toujours ce débat sur la TV- redevance. Nous pensons que dans la stratégie de recouvrement que nous avons mise en place, on peut compter 15 millions d'euros. Pour être tout à fait précis, puisque la Cour des

comptes ne conteste pas les 111, on peut donc dire qu'on a un différentiel de 34, mais je rappelle que cette fois-ci on va réellement recouvrir l'ensemble des contribuables concernés, et que nous avons toujours — et la Cour le relève avec beaucoup de pertinence — 126 millions de potentiel non-recouvert.

Il faut aussi tenir compte de la dotation de la Communauté française avec un recul de 16 millions 534, c'est le calcul mécanique des paramètres qui détermine cette dotation. Concernant le droit de tirage, il n'y a pas de modifications. Pour les recettes diverses, j'y reviendrai mais elles reculent de 35 millions d'euros pratiquement. Quant aux recettes affectées, là aussi, il y a une progression à l'inverse de 12 millions, ce qui fait donc un écart de 455 millions, soit 6,7%. C'est un peu moins que celui de 2009, mais il n'empêche, nous sommes dans deux années horribles sur le plan des recettes, osons le dire.

Pour les impôts régionaux, à nouveau, je vous invite à regarder cela au microscope parce que c'est là que se trouve un certain nombre de réponses. Pour les jeux et paris, vous avez là une progression. Pourquoi? Parce que nous avons décidé d'appliquer une indexation qui n'avait jamais été appliquée, tout simplement. Idem pour les appareils automatiques et de divertissement. Je dis d'emblée à la Cour que nous avons fait porté l'indexation sur un des deux produits et non pas le reventiler sur les deux, mais enfin dans la confusion des recettes le calcul est correct.

Pour le droit d'enregistrement, il y a à nouveau — 146 millions d'euros. C'est donc assez sévère avec — 20%. En 2009 — 17%, c'est un peu mieux, mais c'est quand même pratiquement 150 millions en moins.

Sur le droit d'enregistrement sur les hypothèques, on a -3.522.000. Sur les partages et cessions, -2.198.000. Pour les droits d'enregistrement sur donation, on a pratiquement -14 millions d'euros. Là on reste dans les 20% de réduction constant de 2009. Pour la taxe de circulation, c'est à peu près stable comme en 2009, par contre, avec la taxe de mise en circulation, nous sommes passés de 97 à 122, avec un écart positif tel qu'il a été communiqué.

Sur la redevance, je me suis exprimé: l'eurovignette est stable. Pour le précompte immobilier, on a un léger accroissement qui est dû à l'indexation du revenu cadastral. Côté droit de succession, on a de nouveau -54 millions d'euros. On ne peut que le constater, c'est transmis par le Fédéral.

Et enfin le petit crédit intérêt et amende évolue d'un peu moins de 2 millions. On a donc là un écart de 173.060.000 euros.

Voyons maintenant quelles sont les initiatives prises par le Régional pour toucher les recettes. Vous allez d'emblée voir que c'est un exercice extraordinaire limité auquel nous nous sommes livrés. L'essentiel, ce sont des dépenses en moins.

Qu'est-ce qui change en matière de recettes? Et je devance M. Kubla qui n'est plus parmi nous, mais qui parlait souvent de rage taxatoire.

On va quand même voir les chiffres.

Jeux et paris: est-ce qu'il est scandaleux d'appliquer une inflation qui n'a jamais été prélevée ? Dans toutes les politiques on le fait. C'est un phénomène de rattrapage d'indexation, pas de souci.

Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles. Rappelez-vous, nous allons le voir dans le décret d'équité fiscale, la compétence de la fixation du revenu cadastral est de niveau fédéral. On est bien d'accord. Et d'ailleurs tous les mandataires locaux se plaignent de la non-adaptation de ce revenu cadastral. Depuis 1975, il est seulement indexé sans être réévalué. Or c'est donc le Fédéral qui va déterminer quel est le revenu à droit réduit. Ces fameux 745 euros. Regardez le paradoxe de la situation. J'achète une fermette dont le revenu cadastral remonte à il y a 30 ans. Cette fermette est vendue 380 000 euros, mais comme le revenu cadastral était de 620 euros, on paie les droits réduits. A l'inverse, une famille qui malheureusement pour des raisons qui lui sont propres divorce, vient de faire construire il y a 3 ou 4 ans une villa, et là on lui dit que cette villa, qui va être vendue 180.000 euros, avait un revenu cadastral de 1.200 euros, ce qui signifie que le couple paiera les droits pleins, les 12,5%.

Nous avons un vrai problème: la corrélation du revenu cadastral à taux réduit et la valeur vénale du bien. Alors l'idéal eut été quoi ? Que le Fédéral — mais je reconnais que l'opération est délicate — se lance dans... Je ne connais qu'une seule commune qui l'a organisée et celui qui l'a organisée n'a plus été Bourgmestre par la suite. C'est aussi simple que çà. C'est à Gesves. M. Bernard a procédé à une réadaptation de son revenu cadastral. On peut le faire à Herve, comme à Perwez, comme à Andenne. Mais l'intéressé n'a plus été Bourgmestre après.

M. Jeholet (MR). – Mais que voilà une bonne idée.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – M. Jeholet a enfin trouvé la technique pour se débarrasser de son bourgmestre.

Donc, l'opération est délicate. Au-delà de l'appréciation politique, reconnaissons entre nous le malaise. Si je prends notre Région, M. Cheron, le

prix moyen de vente est de 380.000 euros, et nous avons quantité de logements qui sont ainsi vendus avec un taux réduit. Que propose le Gouvernement? Très sagement, il dit: «*prenons compte des plafonds des emprunts hypothécaires tolérés par la Société Wallonne du Crédit social qui renvoie à une situation immobilière commune par commune*». On ne peut pas faire plus précis que ça, et, pour prendre la Région qui est la plus touchée sur le plan de l'immobilier, le Brabant wallon, maximum 210.000 euros. Jusqu'à 210.000 euros, rien ne change: 6%. Par contre, si vous avez achetez la maison super rénovée à 440.000 euros, et ce sont des exemples bien connus, Mme Bauchau connaît bien Grez-Doiceau pour dire que ce sont des prix pratiqués régulièrement, de 210.000 à 400.000, vous aurez le taux ordinaire. Voilà exactement ce que propose le Gouvernement; c'est donc bel et bien la mécanique du taux réduit, mais jusqu'à un plafond de 210.000 euros. Au-delà, on retrouve alors ce qui est pratiqué pour celles et ceux dont le revenu cadastral est établi plus récemment.

Est-ce que cela fait beaucoup d'agent? Cela représente 9,4 millions; j'appelle cela une correction d'équité fiscale et j'espère qu'avec le concours de Didier Reynders, on pourra retravailler un peu cette fixation, non pas l'adaptation du revenu cadastral, mais la fixation du taux réduit. Parce que tous les mandataires locaux qui appliquent un additionnel pour le précompte immobilier ressentent un malaise à ce niveau-là.

Au niveau de la taxe de mise en circulation, que faisons-nous? Exactement ce que M. Clerfayt a fait quelques jours après nous, à savoir instaurer une fiscalité liée non plus à la cylindrée, mais progressivement aux émissions de CO_2. Dans l'attente, et je vois M. Wesphael qui fronce les sourcils, d'un autre éco-score, pour autant qu'il soit bien fiable, que faisons-nous? On prend la moyenne des véhicules en Wallonie, à savoir 136 grammes, et je rappelle que, grâce aux éco-bonus, malus, et grâce au comportement de nos citoyens, l'un ne va pas sans l'autre, nous sommes passés d'un taux moyen de 148 à 136 grammes, 148 c'est Bruxelles et encore un peu plus en Flandre. Donc, les Wallons achètent des véhicules de moins en moins polluants.

Que faisons-nous? Si vous achetez dans la moyenne, entre 126 et 156, vous n'êtes pas concerné par les bonus — malus, vous vous comportez comme un Wallon moyen. Si, par contre, vous achetez un véhicule qui est plus polluant que la moyenne, là, vous devez contribuer. Et c'est la même réflexion qui inspire M. Clerfayt, vous devez plus que progressivement vous écarter de la moyenne, plus votre malus coûte, jusqu'à 1.500 euros pour les fameux véhicules Hummer; à l 'inverse, si vous faites mieux que la moyenne, mieux que 126 grammes, vous avez une petite bonification du Gouvernement. Et si vous êtes un citoyen exemplaire, c'est-à-dire à moins de 100 grammes, là vous avez 1.200 euros de prime.

C'est donc une fiscalité responsable sur le plan écologique et du développement durable, et c'est ce qui fait que nous avons un rendement complémentaire de malus, et du reste une diminution du bonus.

La redevance, on connaît le débat, on pourra y revenir si besoin.

Et enfin, le précompte immobilier. Là, je serais très curieux de voir en Mme Cornet la part de municipaliste et la part de députée régionale.

Mme Cornet (MR). – *Fifty-fifty.*

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est complètement surréaliste, vous me direz quelle part vous laissez.

De quoi s'agit-il? Je veux vraiment vous en convaincre, c'est une bonne mesure. Nous avons tous, dans nos communes, un certain nombre de logements vides abandonnés. Certains de ces logements le sont par spéculation, attendant que ça monte, et vous avez une maison vide qui se dégrade avec les pigeons qui viennent dessus, c'est l'horreur. Vous avez une maison à louer, mais vous ne trouvez pas le locataire de vos rêves, c'est-à-dire celui qui ne déclare pas le loyer réel et qui ne paye pas assez. Vous avez les indivisions, où on ne se met pas d'accord.

Et tout cela fait que dans nos villes et communes; nous avons un certain nombre de logements dont parfois on ne s'explique pas pourquoi ils sont vides. Que fait-on? La Région a évolué, d'abord en faisant une taxe régionale, que l'on a ensuite renvoyé aux communes, et je crois que c'était beaucoup plus adéquat que de charger les communes de le faire, on a modifié la base, mètre courant en façade, parce qu'en allant frapper à la porte d'une maison vide, il y a peu de chance qu'on vous ouvre la porte. Première taxation. Mais il y avait un deuxième vice, et je m'adresse ici aux municipalistes, selon lequel toutes ces personnes-là bénéficiaient d'une réduction du précompte immobilier parce que la maison était vide.

M. Eerdekens (PS). – Après 90 jours.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Exactement, M. Eerdekens, c'était 90 jours. Maintenant, c'est 180 jours et ça n'est plus valable qu'une seule fois.Quel est l'objectif du Gouvernement? Au nom du Ministre du Logement et en mon nom propre, c'est évidemment pousser les propriétaires à un moment à prendre attitude sur ce logement. On ne peut pas vivre avec des logements qui soient vides. Et depuis que nous avons proposé

cette décision au Gouvernement, je regarde autour de moi et je suis frappé comme une obsession par le nombre de logements qui sont vides.

Bien sûr, vous me direz que ça rapporte 1 million d'euros, et que ce n'est pas ça qui va sauver le budget wallon ; par contre, cela fera une traque aux logements abandonnés. Et cela va évidemment permettre aux provinces et aux communes d'imposer l'additionnel à plein sans perdre la réduction pour maison abandonnée ou vide. Autrement dit, voyez surtout dans cette mesure une formidable bonne nouvelle pour les communes qui vont évidemment avoir des recettes augmentées.

Du reste, pour celles et ceux qui ont préparé leur budget, lisez bien la circulaire de notre collègue, M. Furlan, que dit-il ? Il dit dans sa circulaire : soit vous reprenez le chiffre de 2008 indexé, soit le dernier chiffre connu avec un coefficient de 3,7, représentant en moyenne le coefficient que l'on peut retenir pour les logements qui bénéficiaient de la réduction du précompte immobilier. Je pense que c'est vraiment une bonne mesure et au-delà du match classique opposition-majorité, je crois que ce serait un signe fort que toute la Région wallonne, sur ce dispositif-là, s'engage à lutter contre les logements qui sont vides ou improductifs.

On arrive alors aux mesures décidées, et il n'y a aucune rage taxatoire dans tout cela, par le Gouvernement, les dividendes de la SRIW, un peu le cousin riche de la Région wallonne puisque, si vous allez voir le pied de bilan, de la SRIW, j'ai le sentiment qu'il y a là un certain nombre de moyens budgétaires. Les nouveaux responsables ayant eu en charge le budget ont eu le soin de renvoyer une partie de cet argent à la Région, 15 millions ; idem pour la SOWALFIN, ce qui ne perturbe en rien le disponible de ces deux sociétés, ô combien nécessaires pour le redéploiement économique wallon.

On a la contribution du fonds d'égalisation, ce que j'appellerai un peu le testament de l'ancienne majorité, à 70 millions que l'on peut mobiliser. La contribution du CRAC, la rémunération des garanties régionales hors périmètre, ça c'est du Reynders copié.

Mme Cornet (MR). – Il est bien ce garçon.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Tout le monde n'a pas toujours dit ça dans votre parti. Moi je n'aime pas quand on attaque les Présidents, tout d'abord quand la Présidente de la Commission se prénomme Joëlle, et si ça vous dit quelque chose. Moi, je suis un grand défenseur de l'orthodoxie présidentielle, je suis comme M. Jeholet, je sors le glaive. Du reste, où est M. Borsus, il est parti.

M. Jeholet (MR). – Au moins, il y a débat chez nous.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Chez nous aussi, et dans les deux langues en plus !

Mme la Présidente. – la parole est à Mme Cornet

Mme Cornet (MR). – Je vous suis avec attention, pourquoi n'avoir pas retrouvé cet élément-là dans l'ajusté 2009 ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'ai aussi mon inspirateur divin qui me dit qu'il fallait une base décrétale pour l'organiser.

Mme Cornet (MR). – Donc, on passe à côté d'une possibilité

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Enfin, en 2010, on les rattrapera,

Mme Cornet (MR). – Quelle distraction !

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, mais parce que la Cour n'aime pas tellement les cavaliers budgétaires. Puisqu'elle en a dénombré 2 de plus qu'auparavant, soit 38 contre 36, j'ai une explication. Mme Kapompolé le sait, on m'a rendu responsable de l'hippodrome de Ghlin ; qui dit hippodrome dit chevaux, dit cavaliers, et c'est donc pour cela que nous avons deux cavaliers budgétaires en plus avec ce fonds dont j'ai maintenant la responsabilité. On peut de tant en tant mettre un peu d'humour dans les chiffres, sans quoi c'est particulièrement aride.

On a alors la revendication de l'Union des Villes et des Communes de Wallonne à l'unanimité qui nous demande l'instauration de la redevance gaz. Le précédent Ministre de l'Energie n'avait pas suivi l'UVCW, l'actuel le fait davantage, tant mieux pour l'UVCW et le produit sera donc partagé entre les voies provinciales, les voies régionales et les voies locales en la matière.

Enfin, au sujet de la taxe sur les automates, de quoi s'agit-il ? Nous connaissons deux automates : les pistolets pour les pompes à essence et les terminaux bancaires, qui souvent remplacent des guichets et donc du personnel, nous considérions qu'il y avait là une adaptation souhaitée au niveau de ceux-ci. On pourrait appeler cela, mais ce serait un peu pompeux, une contribution du monde bancaire à la crise. Tout cela représente 151,8 millions.

On passe alors aux dépenses si vous le voulez bien. Là, nous avons une maîtrise des dépenses de 277,296 millions d'écart, les crédits variables sont en légère augmentation et la dépense de dettes augmente de manière classique. On vient de voir le budget 2009; fatalement, il y a une charge, un peu comme au Fédéral, dans des proportions beaucoup plus modestes évidemment. Ici, on augmente la charge de la dette, et tout cela fait donc un écart de 251 millions.

Mais ce qui est très important, et rappelez-vous l'exposé tout au début, je vous ai dit qu'on voulait préserver les E(Economie, Emploi, Ecole et Environnement, Equilibre). Vous le voyez puisque nous avons intégré le financement du plan Marshall 2.vert et le financement en moyens de paiements du Marshall 1. Tout cela est agrégé dans une provision, la DO 33, qui est fournie de 380 millions et de 231 moyens de paiements.

Alors, venons-en à une des remarques à la page 60 de la Cour des Comptes concernant la non-réconciliation des «codes 8». Cela mérite une petite explication: si vous vous rappelez du Plan Marshall 1, on provisionne notamment pour les pôles de compétitivité, et puis on reventile dans les différentes DO; vous avez, notamment chez M. Nollet, des DO d'attentes non classifiées, les 01 qui sont en fait des articles de réceptacles dès lors qu'il y aura une ventilation du plan Marshall. Mais dans cette ventilation, nous aurons aussi des «code 8», ce qui veut donc dire que nous avons déjà anticipé, et je crois que c'est de bonne politique, l'utilisation d'une petite partie de cette provision qui sera donc classifiée «code 8», et qui va donc venir en correction du solde brut pour déterminer le solde SEC 95. Voilà, pour une quarantaine de millions, la différence d'approche par rapport à la Cour, je l'en remercie , au moins, on peut faire toute la lumière sur cet aspect.

Mme Cornet (MR). – La Cour est soucieuse de transparence, elle!

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mais moi aussi, regardez! Vous pouvez me faire passer dans la nouvelle machine, là vous verrez que rien n'est caché!

Vient la maîtrise des dépenses pour 297 millions d'euros, où les trouve-t-on? D'abord, et la Cour l'explique avec beaucoup de transparence, pour paraphraser Mme Cornet, 3,9 millions de contribution du Parlement, c'est donc la non-indexation l'immobilisation dans les réserves, annoncées de longue date.

En ce qui concerne les cabinets ministériels, tout le monde aime bien ça, sauf ceux qui doivent faire le travail de ceux qui ne sont plus là; cela représente donc une réduction de 15%.

Au niveau de la fonction publique, 4%: M. Nollet l'expliquera beaucoup mieux que moi, mais nous avons une pyramide d'âge qui fait qu'aujourd'hui, nous avons un certain nombre d'agents en Région wallonne, jadis pionniers de la régionalisation, qui partent à la pension et qui sont donc remplacés par des agents plus jeunes. Rien qu'avec cette différence d'âge et d'échelle, on a une appréciable économie. Reste alors la gestion des effectifs, M. Nollet y reviendra.

Enfin, concernant les OIP, gel de la dotation au niveau de 2009, objet même du décret-programme et il y a la garantie bancaire dont vous parliez tout à l'heure, Madame Cornet et l'autre, c'est les OIP, il n'y a que ces deux articles-là. Donc, si vous acceptez que l'exposé en soit fait par ce propos peut-être lacunaire, mais il est vrai qu'il n'y a que deux articles.

Et puis, il y a une mesure linéaire, parce que nous voulions que tous les Ministres participent à l'effort de 2,5%, qui représentent pour l'essentiel des dépenses non-obligatoires, qui n'obéissent donc pas à un règlement. Mais enfin, ce sont quand même de réelles économies, parce que, parfois, il y a des conventions, des subventions, mais nous ne pouvions pas faire autrement; la perte de recettes était telle qu'il fallait bien maîtriser les dépenses.

C'est le Fonds du Logement des familles nombreuses qui a la capacité financière de faire trois fois 25,6 millions, sachant qu'ils ont déjà fait 9 millions en 2009. Donc, sur le dernier exercice, ils en feront un peu moins.

Au sujet des PTP, alors là, comme Ministre de l'Emploi, je veux m'exprimer sur ce terrain-là. Ce n'est pas un PTP en moins, c'est simplement la consommation annuelle des PTP. Rappelez-vous le principe des PTP: quand vous avez plus de 26 ans, vous devez avoir 2 ans de chômage, et vous devez leur assurer une formation. Que constate-t-on? Toute une série de secteurs ne veulent plus de ce dispositif. Et donc, chaque année, nous avons des surplus budgétaires, parce que la formule n'était plus attrayante. Nous avons donc strictement collé à la réalité budgétaire, il n'y a donc pas un emploi en moins, potentiellement.

Les annuités de financement alternatifs, pour M. Wesphael, c'est le rythme des financements alternatifs. Quand une commune dit:« *je veux faire une maison de repos, un complexe sportif, un hôtel de police, un hôtel de ville»*, les Ministres concernés, après délibération du Gouvernement, donnent leur accord pour subventionner. Il se passe parfois 5, 6 voire 7 ans avant d'avoir la première pierre. Pourquoi? Parce que il faut désigner l'architecte, il faut trouver le terrain, il y a un permis, et puis il y a un recours d'un voisin qui n'est pas

d'accord sur le parking ou sur cet élément-là, il y a des dépassements budgétaires.

Mme Cornet (MR). – Il y a les délais de tutelle.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est dire tout le retard que l'on a. Cela nous permet donc, sur les annuités d'amortissement, un gain de 18 millions. Il y a alors la réduction des écobonus puisqu'on a resserré les critères en-dessous de 126 grammes et non plus en-dessous de 156 grammes.

On en arrive alors au tableau essentiel, celui qui, à mon avis, doit vraiment accrocher notre attention plus que tous les autres, puisque c'est un peu notre bulletin, que l'on envoie au Fédéral. C'est là-dessus qu'ils nous jugent. On a un solde brut à financer de 781, j'y applique l'ensemble de la famille des corrections SEC 95, 416 avec le regroupement économique. Alors là, c'est très intéressant, parce qu'en 2009, la Cour des Comptes dit que nous avons été un peu excessifs dans les soldes. Je résume le propos parce qu'il est plus élégamment écrit que ce que je ne veux dire.

Par contre pour 2010, la Cour nous dit que nous sommes beaucoup trop pessimistes parce que, selon nous, la correction ne doit pas être de -125 mais de -96. Pourquoi ? Parce que la Cour des comptes remarque, et je ne peux pas leur donner tort, que c'est une supputation du solde des OIP au 31 décembre 2010. Donc, vous voyez que ça relève d'un pronostic savant par rapport au passé. La Cour nous dit donc de tenir compte de -96. Si vous voulez suivre la Cour, moi je n'ai pas de souci, puisque cela fera une embellie pour mon solde de financement SEC 95. Je dirai simplement à la Cour que nous mobilisons les réserves, il n'y a pas d'inflation. Donc, il n'est pas improbable que les soldes soient un peu moins généreux.

Nous avons été prudents, très prudents, et la Cour le relève ; je pense que nous n'avons pas voulu maquiller le budget, sinon nous aurions pu nous en inspirer bien davantage. Idem pour la remarque au point C : 242 millions, on a toujours été plus haut, toujours, depuis maintenant 8 ans.

Pour l'octroi des crédits et des prises de participation, ce qu'on appelle les « codes 8 », je vous ai indiqué la nature du différend que nous avions avec la Cour, s'agissant de la reventilation de la provision et du co-financement européen en partie en code 8 ; par exemple, pour les invests, on prend des « codes 8 », puisque ce sont des dépenses qui doivent générer à un moment venu des recettes ou des dividendes. Cela c'est une appréciation, mais je remercie la Cour parce que elle est allée vraiment, dans un délai très court, jusqu'au dernier grain pour qu'on y voit au plus clair dans les recettes.

On retrouve enfin les traditionnels 10 millions, et je ne peux que reprendre les propos de la Cour que chaque année, on reproduit de manière provisionnelle, ce qui fait donc un solde de financement de 364.700 euros. La différence avec la Cour, je le dis pour Mme Cornet avant qu'elle ne dise, tient uniquement dans les « codes 8 ».

J'en arrive alors aux paramètres macroéconomiques, dans le budget bleu 2009, le budget orange-rouge 2010 et à la solidarité intra-francophone, on redevient bleu ; c'est là notre solidarité envers la Communauté française. Regardez un peu les économies que nous faisons en Région wallonne ! Pour ceux qui seraient les régionalistes les plus pointus, je ne sais pas s'il y en a encore, j'espère que non, c'est 290 millions, soit 4 % du budget. Pour la Communauté française, c'est 137 millions. C'est important, parce que cela va du simple au triple. C'est donc la Région, et c'est légitime vu sa relative élasticité budgétaire en termes de recettes, qui fait le gros de l'effort par rapport à la Communauté française. Et il y a, évidemment, un prêt de norme puisque on l'a consolidé le lien Communauté française-Région wallonne.

C'est aussi la solidarité avec Bruxelles, puisque Bruxelles nous avait contacté, mais j'en attends la confirmation, dans le cadre d'un éventuel prêt de norme comme nous l'avions fait à l'égard du Fédéral pour 200 millions ; et, enfin, la CoCoF qui avait, sur un budget de 360 millions d'euros, un déficit de 25 millions. Nous leur avons dit : « charité bien ordonnée commence par soi-même, faites d'abord des économies », ce qu'ils ont fait, et nous en avons pris le solde à notre charge, soit 12,5 millions.

C'est quand même, pour toutes celles et tous ceux qui disent qu'il n'y a plus d'axe Wallonie-Bruxelles, et je le déments avec la dernière des forces une preuve qu'il n'y a jamais eu autant d'argent wallon, et je m'en félicite, mis à la disposition des francophones de Bruxelles ou encore de la CoCoF. Je pense que nous avons là pleinement rempli notre rôle de solidarité, un peu comme les Flamands le font depuis des années puisqu'ils n'ont qu'un seul budget.

Solidarité toujours intrafrancophone puisque dans l'entité 2 se trouvent les pouvoirs locaux. Je défie quiconque de pouvoir trouver la moindre mesure, je le dis à Mme Barzin, Echevin dans une ville, d'économie sur les pouvoirs locaux.

Mme Barzin (MR). – Si vous me lancez là-dessus.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Aucune, et mieux même, il y a des recettes nouvelles. Puisque on le voit, on n'a pas touché à la dynamique du Fonds des communes. Je

vous le rappelle, des villes comme Namur, Charleroi et Liège ont quand même largement bénéficié des mécanismes. Oui jamais assez, Mme Barzin, que vous soyez liégeois, namurois ou carolo, jamais assez ! Ceci-dit avec le prêt complémentaire de 22 millions d'euros, je pense qu'on vous a soulagé la tâche. Je ne dirai que cela, mais il vous est arrivé par un autre robinet ; ce n'est pas la douche, c'est le bain ! Ce sont 17 millions pour le plan de cohésion sociale, 5 millions, très importants en période de crise, puisque nous augmentons le Fond spécial d'aide sociale, et je crois que chacun l'appréciera pour les communes qui traversent des difficultés ; c'est aussi la compensation pour les réductions du 22 forfaitaires, et c'est enfin la demande de l'UVCW sur la redevance.

Alors, tout ça donne quoi maintenant en projection pluriannuelle ? C'est le sujet de la dernière partie de mon exposé. Puisque l'exercice n'a de sens, et je le dis à la presse et à la Cour des comptes, que si l'on revient à l'équilibre en 2015, sinon on fait un travail de cochon, alors, comment allons-nous y arriver ?

On a évidemment la trajectoire du Comité de concertation, dont je vous rappelle qu'elle se limite à 2012. Alors, je le dis, parce que la Cour des comptes traîte de la question en disant : « attention, en 2013, il faudrait que la communauté-région fasse des surplus budgétaires ». Je rappelle qu'il n'y a pas d'accord pour 2013 ; l'accord se termine en 2012. La clé 65-35, c'est 2012.

Donc, pour 2013, je peux comprendre que la Cour s'inspire d'un des scénarios du Conseil Supérieur des Finances, scénario que nous combattons, et nous ne sommes pas les seuls à le faire. Puisque les Flamands ont dit qu'il n'est pas question que le moindre surplus flamand serve au Fédéral ou au Sud. Et nous rajoutons qu'il n'est pas question de nous imposer des surplus. Donc, qu'on soit bien d'accord avec nos amis de la Cour, la trajectoire, M. Jeholet, c'est 2010, 2011, et 2012. C'est du reste ce que l'UE a demandé à M. Melchior Wathelet et à M. Didier Reynders.

On travaille donc sur ces trois années-là ! On s'est mis d'accord, sur une clé 65-35, on est d'accord de faire des efforts de plus en plus soutenus au Fédéral. En fait, le Fédéral commence avec un effort limité, et puis, son effort monte dans le temps. À l'inverse, nous partons dans l'effort maximal, et puis nous devons atterrir pour l'équilibre en 2015. Ce sont donc bien des trajectoires à l'opposé, et, là, je mets un bémol, y compris à ma propre famille politique au niveau Fédéral, il ne faut pas espérer que la Communauté-Région ait un revenu à l'équilibre, alors qu'on lui demande de faire des surplus pour le Fédéral. C'est impossible, je le dis parce que quiconque aura cet appétit-là ne serait pas rassasié, loin s'en faut.

On a donc repris les estimations pour 2012 du Bureau du Plan ; puisque certains nous interrogent sur quels critères, quels coefficients, eh bien, vous voyez 0,4 en 2010.

Je crois que la Cour des Comptes n'a pas traité cette question, peut-être que je l'ai loupée.

On va peut-être atteindre le seuil pivot en décembre 2010, mais comme vous le savez, l'indexation n'intervient que 2 mois après. C'est en février que l'indexation va intervenir. On aura donc ce montant-là avec l'indice santé.

Pour la projection pluriannuelle, et bien vous voyez, avec les différents paramètres, les prévisions de dépenses, etc. Vous voyez aussi 364.700 millions qui deviennent 267 millions, qui deviennent 134 millions en 2012. Notre seul SEC95 est entrain de se rapprocher. On décélère pour atterrir en 2015, toute chose restant égale parce que c'est tout une série de coefficients qui interviennent pour l'équilibre. Nous allons le voir maintenant.

Comment arrive-t-on en 2015 ?

C'est en agrégeant Communauté française et Région wallonne. C'est bien une politique consolidée que nous voulons mener. L'objectif en 2011, c'est bien 1, 5 % du PIB. C'est le Fédéral qui l'a décidé. En 2012, c'est là où je m'écarte. Je dois le faire parce que le Gouvernement n'a pas marqué son accord sur l'hypothèse de la Cour, la Cour disant « *si vous poursuivez dans le cadre de l'accord actuel, mais qui se termine en 2012, vous devrez faire des surplus* ».

Là, nous ne sommes pas d'accord. Nous préférons continuer. Je n 'ai pas de balises, donc qu'est-ce que j'ai fait ? C'est très simple, j'ai pris mon solde SEC 95 2012, j'ai pris zéro en 2015 et je tire linéairement des efforts pour obtenir un zéro. Je ne sais pas faire autrement, je n'ai pas de clé.

Vous voyez ici la trajectoire et vous voyez que nous aurions pu l'inverser parce qu'on a le sentiment que les efforts montent. En fait, c'est évidemment le solde SEC 95 qui est en train de se réduire. 850.715, ce sont les maximum que nous souhaitons dans l'accord de l'Olivier Communauté française-Région wallonne.

Dans les 850, vous avez les 364 de la Région plus les 480 et des poussières de la Communauté française. On retombe alors à l'équilibre en 2015 à zéro, avec une linéarisation à partir de 2013, 2014, 2015.

C'est cela qui est très important, même si nous empruntons pour le moment — heureusement, les taux sont relativement modestes — la trajectoire, indubitablement et implacablement, nous ramène à l'équilibre pour nos citoyens en 2015.

Vous avez quelques éléments sur lesquels je voudrais revenir parce qu'il y a eu plusieurs scenarios discutés au Comité de Concertation. Il y en a eu celui qui a été retenu, qui n'était pas celui proposé par le Gouvernement fédéral puisque la proposition Van Rompuy-Reynders était 60 / 40. Ensuite, on a un deuxième qui était l'équilibre global de l'ensemble des administrations en 2015. On avait une autre clé, elle nous aurait bien plu, c'était la clé «*recettes*». Une clé qui me plaît bien parce que le Fédéral, quand il prend 1% d'augmentation sur les recettes fiscales, cela fait de très gros rendements. Nous, quand on prend 1% sur nos propres impôts, la masse est très faible. L'élasticité fiscale est évidemment beaucoup plus grande au Fédéral (IPP, ISOC, TVA) qu'elle ne l'est chez nous.

Ici, si on avait eu la recette fiscale, on avait mieux. Que s'est-il passé? Comme toujours, on a mélangé les deux clés, la 60 / 40 de dépenses du Fédéral avec la 76.5.23.5 fiscale et on a obtenu 65 / 35. L'équilibre doit être atteint.

Nous vous projetons à présent le résultat du Gouvernement présumé: -364 millions. Nous aurions pu — autorisé par Reynders, Vanhengel et Wathelet, et sans la moindre critique — obtenir — 506 millions. On pouvait se soulager d'économie et de recettes en montant la marge d'emprunts. Mais si on montait à 506 millions, pour retourner à l'équilibre, l'effort aurait été encore plus difficile. Nous nous sommes auto-limités. Nous avons été beaucoup plus prudents que ce que le fédéral ne permettait. Cela représente 141 millions.

Si je prends l'équilibre global pour les entités administratives, on était à 532 millions. La clé fiscale était de 518 millions et l'équilibre individuel de 487 millions. Ce qui veut donc dire que dans tous les scenarios déposés au Comité de concertation, par rapport à ceux-là, notre Gouvernement, sous la Présidence de M. Rudy Demotte, fait mieux.

Si j'étais venu devant vous, M. Jeholet, en disant «*mon solde est de -500*», vous m'auriez dit «v*ous empruntez beaucoup, mais je ne sais rien vous dire, vous avez suivi M. Reynders, pas de problème*». Je pense qu'on a voulu être plus prudent en se limitant à 364 pour retrouver l'équilibre au plus vite.

J'ai conscience que j'ai été un peu long. J'ai déjà anticipé des remarques de la Cour. Qu'elle me pardonne, mais on peut y revenir. C'était vraiment dans un exercice difficile qui renvoie à des multitudes de paramètres, vous présenter de la manière la plus transparente, les paramètres, l'exercice 2009, l'exercice 2010, la solidarité intrafrancophone et enfin la trajectoire de retour à l'équilibre en 2015.

Mme la Présidente. – Très bien, je vous propose de passer aux observations de la Cour des Comptes, dont je remercie les membres présents: Mmes Buchenschmidt et Raimackers, M. Tilly. Pour essayer de rester dans les temps et vous permettre de vous restaurer avant la séance de l'après-midi, on va entendre les observations de la Cour des Comptes, une réponse du Ministre et les débats continueront demain.

Mme Cornet (MR). – Mme la Présidente, je vous remercie de cette précision. Je vous demande deux choses. Doit-on comprendre, par votre intervention, que la Cour des Comptes revient demain?

Mme la Présidente. – Oui, je pourrais effectivement leur demander.

Mme Cornet (MR). – Parce que nous avons également des demandes à formuler à l'adresse de la Cour des Comptes. Cela me semble assez évident. C'est la première partie de mon intervention.

La deuxième partie de mon intervention concerne le fait que le Bureau du Parlement wallon convoque une réunion d'urgence à 12 heures 30. Vous comprendrez que je dois m'absenter. Ce n'est pas pour ne pas entendre les réponses à nos questions. J'espère que l'on ne m'en tiendra pas rigueur.

Mme la Présidente. – De toute façon, nous allons essayer de rester un peu dans les temps et ne pas avoir trop de choses qui pourraient vous échapper.

La parole est aux membres de la Cour des Comptes.

Observations de la Cour des comptes

Mme Buchsenschmidt, Première auditrice de la Cour des Comptes. – Mme la Présidente, M. le Ministre, Mmes et MM. les Commissaires, nous vous remercions pour l'attention que vous portez au rapport de la Cour relatif à l'examen des projets de premier ajustement des budgets pour l'année 2009 et des projets de budgets pour l'année 2010.

Je ne reviendrai pas sur la transmission tardive des documents qui a déjà été largement évoquée.

En ce qui concerne la délibération budgétaire adoptée le 19 novembre 2009, par le Gouvernement dans le but d'anticiper les effets du premier feuilleton d'ajustement, la Cour fait observer que l'adoption de cette délibération de portée générale résulte du dépôt tardif de ce premier ajustement ainsi que de la nécessité de pouvoir engager, ordonnancer et payer les dépenses avant la fin de l'année.

N'étant ni exceptionnelles, ni imprévisibles, ces circonstances ne répondent pas aux conditions

prescrites par l'article 44 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat. Les prévisions ajustées de recettes 2009 diminuent globalement de 425,3 millions par rapport au budget initial essentiellement en raison de la crise économique et financière. Celle-ci touche plus particulièrement les impôts régionaux qui diminuent de 278,9 millions. Cependant, les estimations ajustées sont conformes avec les extrapolations de recettes de l'année 2009 basées sur les réalisations effectuées au 31 octobre 2009.

Les prévisions en matière de redevance radio et télévision restent fixées à 130 millions, étant donné que les droits constatés, factures notifiées, s'élevaient à 111 millions au 12 novembre 2009 et comprenaient bien la seconde série annuelle d'envoi des invitations à payer, la Cour estime que la prévision est surestimée. Les mesures prises par le Gouvernement en vue de résorber le montant des impayés et de détecter les redevables qui échappent à l'imposition, ne pourront vraisemblablement se faire sentir qu'en 2010. Les prévisions relatives aux autres taxes régionales ne sont pas adaptées.

Les moyens de la Communauté française sont en diminution de 19,3 millions en raison de la diminution du paramètre inflatoire, les moyens transférés diminuent de 182,7 millions d'euros. Ils prennent en compte l'écart entre le solde définitif de l'année 2009 et le solde probable de celle-ci.

La Cour relève, en matière de recettes diverses, que la prévision de 3,3 millions relative à la dotation fédérale pour le Groupe d'impôts Jeux et paris a été maintenu en 2009, alors que la Région ne reprendra qu'en 2010 le service des impôts dits de divertissement.

L'Etat n'aura par conséquent pas à verser à la Région, en 2009, de dotation en compensation d'un transfert de personnel. En conséquence, cette prévision aurait dû être supprimée.

Enfin, l'augmentation d'un demi million des recettes affectées non fiscales provient du nouveau Fonds de solidarité international de l'eau, créé par le décret du 8 mai 2008. La Cour signale que, contrairement à ce qu'indique le programme justificatif du Ministre en charge de l'Environnement, aucune prévision n'est inscrite en ce qui concerne ce fonds, ni en dépenses, ni en recettes, dans le tableau des dépenses annexé au projet de décret.

En matière de dépenses, les moyens d'action progressent de 111 millions et les moyens de paiements de 103 millions. Outre les variations déjà mentionnées par M. le Ministre, je citerai au programme énergie, au programme 31, énergie de la division organique 16, une augmentation de 17 millions en raison de l'inscription d'une nouvelle provision pour les primes énergie.

La Cour note qu'une allocation de base a été créée à cet effet alors qu'il en existait déjà une autre au sein du même programme destinée à l'octroi de telles primes et dotée d'un crédit de 10 millions d'euros. La Cour rappelle aussi qu'en principe les primes et les mesures destinées à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie sont liquidées à la charge du Fonds énergie.

Les crédits de la division organique 18 augmentent de 36,4 millions d'euros et cette augmentation étant essentiellement destinée à la mise en place de la caisse d'investissement de Wallonie créée par un décret du 3 avril 2009.

Une première provision d'un montant de 17, 2 millions non prévu au budget initial a été versé en juin 2009 par voie de transferts de crédits à la société anonyme FIWAPAC, filiale spécialisée de la SRIW pour la constitution de la CIW. Un solde de 2,8 millions d'euros devait normalement être mis en liquidation dans le cadre de l'ajustement. Or c'est un crédit supplémentaire de 20 millions qui est ajouté au projet d'ajustement. En réalité, ce crédit inscrit à une allocation de base assortie d'un code économique 8 octroi de crédit et de participation, permettra de réimputer le montant de la provision qui a été comptabilisée à charge d'un code économique non approprié, code 3. La Cour signale que si cette opération influence négativement le solde budgétaire, elle est par contre neutre vis-à-vis du solde de financement étant donné qu'elle relève de la catégorie des octrois des crédits et de prises de participation.

Les principales évolutions en matière de crédit dissocié sont exposées dans le rapport et ne donnent pas lieu à observations.

En matière de solde budgétaire, l'ajustement entraîne une dégradation de 528,4 millions du solde budgétaire qui s'établit à -1,1 milliard d'euros. D'après les calculs établis par la Cour, le solde de financement s'établit à -430,2 millions, alors que le Gouvernement aboutit à un solde négatif de 404 millions. L'écart a déjà été explicité par M. le Ministre. L'objectif imparti en 2005 par le Comité de concertation pour l'année 2009 consistait en un surplus de 6,8 millions. Cependant, conformément aux dispositions du Pacte de stabilité et de croissance en vigueur au sein de l'UE, récemment modifiées, les objectifs budgétaires assignés aux entités fédérées ont été suspendus *de facto*.

Pour le budget 2010, la Cour relève que ce projet de décret a été déposé au Parlement de la Région après le délai du 31 octobre fixé par l'article 9 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

Les recettes totales du budget 2010 sont en diminution de 30 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2009. En effet, les recettes fiscales augmentent de 125 millions et les recettes non-

fiscales diminuent de 155 millions. Les impôt régionaux perçus par l'Etat, qui ne comprennent plus à partir de 2010 le groupe des impôts dits de divertissements, sont en augmentation de 85,6 millions par rapport au budget ajusté 2009. Ces prévisions présentent un écart positif de 54 millions avec celles mentionnées dans le projet de budget de l'Etat, dont 44,5 millions concernent la taxe de mise en circulation. Cette différence provient vraisemblablement du produit escompté du régime de l'éco-malus dont le Gouvernement envisage de modifier le régime en vue d'accroître la sanction frappant le particulier achetant une voiture plus polluante que la précédente si celle-ci dépassait 137 grammes de CO_2 émis.

Ces adaptations devraient être apportées par le décret en projet d'équité fiscale et d'efficacité environnementale pour le parc automobile et les maisons passives.

Un autre écart de 9,4 millions entre les prévisions de la Région et celles de l'Etat est constaté au niveau des droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles.

De ce montant, résultent également les adaptations prévues par le Gouvernement wallon. Abstraction faite de ce montant, les prévisions en la matière augmentent de 3,3 millions par rapport au budget ajusté 2009. Le SPF finance tablant sur un léger rétablissement du marché immobilier pour l'année 2010.

Le dernier écart d'un million en matière de précompte immobilier découle également des nouvelles mesures envisagées par le Gouvernement.

En ce qui concerne les impôts régionaux perçus en 2010 par la Région, à savoir le groupe des impôts dits de divertissement, on observe un écart de 3,3 millions entre les prévisions établies par la Région et celles toujours établies par l'Etat.

Et cet écart concerne la taxe sur les jeux et paris en effet, le Gouvernement wallon a prévu une indexation des tarifs de cette taxe et une modification plus importante des tarifs de la taxe sur les appareils automatiques de divertissement.

Les prévisions en matière de redevance radio et télévision pour l'année 2010 s'élèvent à 145,3 millions. La Cour a calculé que, sur la base du nombre de licences répertoriées en novembre 2009 dans l'application informatique du service de perception, la prévision s'établirait à 118,7 millions d'euros. Le solde de 26,6 millions devrait venir de l'apurement des droits constatés au cours des exercices antérieurs. Comme l'a dit M. le Ministre, au 31 décembre 2008, il restait des droits à recouvrer pour un total de 126,4 millions d'euros, dont 39,4 pour la seule année 2008. Compte tenu des difficultés qu'éprouve depuis des années le service à récupérer la redevance auprès de certains contribuables, chaque année, environ 10% des invitations à payer ne sont jamais honorées. La Cour estime à nouveau que ces recettes paraissent surestimées.

En matière de taxe régionale, l'estimation du produit des taxes sur l'eau dépasse de 11,8 millions celle du budget 2009. Cette augmentation résulte de la suppression du Fond wallon d'avance pour la réparation des dommages provoqués par les prises et pompages d'eaux souterraines et au transfert de ces avoirs au Fonds pour la protection de l'environnement — section eau.

La Cour critique le fait que la suppression du Fonds d'avance soit organisée par un cavalier budgétaire et non par un texte normatif.

En matière d'impôt conjoint, les versements IPP de l'Etat, les versements initiaux que l'Etat versera mensuellement en 2010 à la Région seront déterminés par le solde probable de l'année 2009 et l'estimation initiale de l'année 2010. Ce solde s'élevant à -70,3 millions, les attributions pour 2010 sont en diminution de 60,5 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2009.

La dotation de la Communauté française se compose en 2010 uniquement des moyens attribués pour cette année proprement dite. Aucun solde pour l'année 2009 n'est provisoirement dû en 2010 étant donné que le décompte provisoire coïncide avec le décompte ajusté de 2009.

Par contre, selon les calculs effectués par l'administration de la Communauté française, la Région wallonne est redevable à la Communauté d'un montant de 73 milliers d'euros.

La Cour constate qu'aucun crédit à cet effet n'est prévu au programme ad hoc Dette et Garantie de la division organique 12.

En ce qui concerne la reprise des avoirs du Fonds d'égalisation, cette recette influence favorablement le solde budgétaire 2010 mais n'a cependant aucune impact sur le solde de financement puisque le solde de périmètre de consolidation prend en compte la dépense correspondante.

Au niveau des recettes affectées, non-fiscales, un nouveau Fonds de gestion énergétique et immobilière est constitué par l'article 151 du dispositif du projet de décret des dépenses. La Cour ne peut que critiquer à nouveau le procédé consistant à recourir à un cavalier budgétaire pour créer un Fonds organique.

La prévision de recettes pour ce nouveau Fonds dans le budget des recettes s'élève à 60 milliers d'euros.

La Cour note que si les tableaux joints au projet de budget général des dépenses mentionnent bien un montant de 60 milliers d'euros en dépenses à la charge du Fonds crédits variables, il ne font pas état des recettes prévues.

En matière d'estimation de dépenses, d'une manière générale, le Gouvernement a procédé à des réductions particulières de crédit par rapport au budget initial 2009 tant en terme d'engagement que d'ordonnancement.

Le rapport de la Cour fait état de ces réductions déjà annoncées par M. le Ministre en relevant toutefois que les crédits destinés aux intérêts de la dette sont majorés de millions d'euros.

Les crédits relatifs à la subvention à la cellule administrative transitoire pour la gestion de la fiscalité régionale (la CAT), pour la gestion des éco-bonus, ont diminué de 10 millions et demi. La Cour relève que le libellé de l'allocation de base est inapproprié.

En effet, la CAT a été reprise par la Direction générale opérationnelle de la fiscalité (DG07) en juillet 2009. Par conséquent, le code économique est également inadéquat. Il n'y a en effet pas lieu d'utiliser un code 4 qui concerne des transferts de revenus à l'intérieur du secteur des administrations publiques mais bien un code 3 transferts de revenus à destination et en provenance d'autres secteurs.

Par ailleurs, la Cour souligne que le maintien d'une provision pour les dépenses de fonctionnement de la Direction générale opérationnelle de la fiscalité au sein du programme 11 (fiscalité de la Division organique 12), ne se justifie pas eu égard à la création d'une nouvelle Division organique 19 fiscalité.

En matière de crédit d'engagement et d'ordonnancement, la Cour relève qu'un montant de 375 millions en engagements et 231 millions en ordonnancements est affecté à une nouvelle division organique 33 provisions interdépartementale pour le Plan Marshall 2.vert. Cette division ne comporte qu'un seul programme et une seule allocation de base. Selon le programme justificatif, elle est destinée au financement des mesures liées au Plan Marshall 2.vert ainsi qu'au *phasing out* du Plan d'action prioritaire pour l'avenir wallon.

Selon l'article 41 du Dispositif du projet de décret contenant le budget des dépenses, les membres du Gouvernement wallon sont habilités, concernés pars ces deux plans, ainsi que le Ministre du Budget sont habilités à opérer des transferts de crédits entre les allocations de base identifiées par le Gouvernement wallon comme correspondant au périmètre de ces deux plans.

La Cour n'a identifié que 5 allocations de base de ce type dans le tableau des dépenses. Elle relève toutes des programmes afférents aux compétences du Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, toutes sont assorties d'un code économique 01 dépenses à ventiler entre les groupes principaux 1 à 9. Elles ne comportent aucun crédit. La Cour est d'avis que cette façon de procéder contrevient au principe de la spécialité budgétaire. En effet, en droit budgétaire, les autorisations d'effectuer des dépenses doivent porter sur un objet bien déterminé.

En ce qui concerne le solde budgétaire brut dégagé par les propositions de l'exercice 2010, il s'établit à -781,1 millions d'euros, ce qui représente une amélioration de 324,3 millions par rapport au budget ajusté 2009.

En effet, alors que les dépenses dans l'optique des ordonnancements diminuent de 4,7%, la baisse des recettes n'est que de 0,5%. Je ne reviendrai pas sur l'établissement des soldes de financement puisque le Ministre les a exposés et a explicité les écarts avec les corrections mentionnées par la Cour.

En ce qui concerne les objectifs, l'Etat a opté pour une méthode qui devrait assurer le retour global à l'équilibre en 2015 en répartissant l'effort budgétaire à effectuer entre l'entité I (Etat) et l'entité II (Région, Communauté et Pouvoirs locaux) suivant une clé de répartition 65% / 35%. Cette proposition a été examinée par la Conférence interministérielle du budget et des finances du 15 septembre 2009 et aurait dû être confirmée par le Comité de concertation qui s'est réuni le 16 septembre 2009. La Cour n'a pas eu connaissance de la prise d'une décision formelle.

Enfin, comme les années précédentes, l'analyse des programmes et du budget des organismes sera exposé dans les commissions spécialisées.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – A nouveau, Mme la Présidente, je tiens à réitérer nos excuses pour les délais de transmission à la Cour. Ceci-dit, vous l'aurez remarqué, la parution 2009 de la Cour est quand même fournie. Donc le délai fut-il court, il aura quand même permis de faire un travail de bénédictin — sur les recettes notamment — où on peut vraiment décomposer les évolutions de celles-ci et la pertinence des montants tels qu'ils sont repris.

Je crois avoir répondu et Mme Buschenschmidt a eu la gentillesse de reconnaître un certain nombre d'objections formelles de la Cour. Il en reste l'une ou l'autre sur lesquelles je voudrais revenir,

brièvement, Mme la Présidente, si vous m'y autorisez.

Je tiens à dire pour celles et ceux qui n'auraient pas lu la totalité du Rapport que celui-ci est évidemment beaucoup plus fouillé, plus détaillé encore que l'exposé de Mme Buschenschmidt qui a accroché les éléments saillants si je peux me permettre.

Alors, premier élément, c'est le débat sur la TV redevance. Vous nous dites voir tout au plus 111 millions et vous accrochez des montants supérieurs pour les deux années. Je crois que c'est un débat qui mérite que l'on prenne 5 minutes parce que ce n'est pas la première fois que l'on parle de cette TV redevance en la matière.

Nous avons pris deux séries de mesures : d'abord, j'ai ici le document qui nous a été communiqué pendant la nuit, parce que je tiens à dire qu'il n'y a pas que les Cabinets qui travaillent plus tard, il y a aussi les Administrations. Le chiffre de 118,7 millions d'euros qui est prévu par la Cour dans son rapport se base sur un nombre de licences répertoriées en novembre 2009, qui sont confirmées par le service. Jusque là c'est bien parti puisque nous avons en télévisions privées 1.183.972 licences et en télévisions professionnelles 15.926, soit 1.199.898. On voit donc bel et bien que l'on réconcilie les montants.

Comment faisons-nous pour atteindre le rendement que nous vous présentons ? Par des mesures prises dès cette année. C'est en cela que je me permets de prendre un peu d'écart par rapport au résultat présumé que vous identifiez. Je cite ici le travail de Georges Xhauflaire qui est le Fonctionnaire dirigeant. Il y d'abord eu une première opération de détection des fraudes à la Redevance télévision. Il y a eu des sites, des prises de positions, tout cela a un peu perturbé nos concitoyens.

Tout cela a un peu perturbé nos concitoyens qui, à la lumière de ce qui s'est passé en Flandre et à Bruxelles, se sont dit, de bonne ou de mauvaise foi, «*peut-être va-t-on la supprimer* ?», «*peut-être ne devrais-je pas la payer* ?». Alors, je tiens à faire une première nuance : c'est vrai qu'elle a été supprimée en Flandre, par contre, à Bruxelles, vous le savez, elle a été remplacée par une autre taxation dont le rapport est quasiment identique au nôtre.

Mais carpe, je te baptise lapin ! Il n'empêche, le contribuable bruxellois doit payer, donc, lorsque l'on dit : «*on ne la paie plus à Bruxelles* », on la paie différement. Première remarque.

Deuxième remarque, elle est plus politique, je devance ainsi, mais, je cite M. Kubla...

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, ici on demande au ministre de répondre aux commentaires de la Cour des comptes. Déjà, ce que vous venez de faire, parce que les «*sites*», les «prises de position», excusez-moi, mais le point de départ, c'est que le Gouvernement précédent a annoncé la suppression de la Redevance TV. Point.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour quelle année ?

M. Jeholet (MR). – Allez voir ce que votre prédécesseur en dit. Vous avez choisi de ne pas la supprimer, de la maintenir, dommage pour tous les contribuables et citoyens wallons. Ca, c'est le débat que nous aurons après. Mais si vous rentrez dans le débat, Madame la Présidente, vous avez dit que vous respecterez le parlementaire. Moi, je n'ai pas de problème, mais si Monsieur le Ministre rentre dans le débat de fond, on est ici depuis 10 heures, moi je veux bien mais on répond d'abord à la Cour des comptes et pas commencer le débat.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur le Secrétaire, pour la qualité du rapport, veuillez biffer le mot Kubla à tous les niveaux, comme ça nous n'aurons pas de difficultés.

Je rappelle simplement alors à la Cour, puisque je ne peux plus m'exprimer à Monsieur Jeholet, et je le regrette, c'est un homme qui a du *dash*, je veux simplement dire à la Cour, pour corriger peut-être l'impression qui pourrait subsister, que M. Daerden avait prévu sa suppression pour 2013. Et il ne paraît pas contestable que nous sommes en 2009 et 2010, je ne voudrais pas que l'on transforme les propos de mon excellent collègue devenu Ministre des Pensions.

Donc, en 2010, elle subsistait bien. Alors, nous avons donc pris une série de mesures ces dernières semaines, d'une détection des fraudes. Alors comment en sommes-nous arrivés là ? Parce que nous avons constaté, et je vais le dire en termes élégants pour ne réveiller personne, ni susciter de vives réactions, une diminution des déclarations spontanées de possession de télévisions. Comme cela, je crois ne blesser personne.

Alors, qu'est-ce que nous avons fait ? Nous sommes partis du nombre de ménages wallons que nous pouvons décompter dans notre Région wallonne, nous y avons retiré 3 %, ce qui est semble-t-il la moyenne des personnes qui n'ont pas de télévision, pour des raisons qui leur sont propres. Nous avons retiré celles et ceux qui bénéficient à juste titre d'une exemption du paiement de la TV-redevance, parce qu'ils bénéficient d'un statut social particulier en la matière. Mais il nous reste, ayant décompté cela, 200.000 ménages qui ne sont pas comptabilisés, ce qui est quand même relativement conséquent. Et dans ces 200.000 ménages, je veux

le dire par correction, 60.000 sont des personnes qui viennent de s'installer en Wallonie. Et qui donc, ça je peux le comprendre, venant de Bruxelles, se disent, je n'en payais pas à Bruxelles, je ne savais pas que je devais la payer en Wallonie. Ou venant de Flandre, de France ou d'ailleurs, et ne sachant pas qu'il y avait une TV-redevance.

Je me permets de mentionner que si vous prenez le montant des TV-redevances en Europe, nous sommes en Région wallonne le niveau de pouvoir qui a le niveau de redevance la plus basse. Elle est beaucoup plus élevée en France, aux Pays-Bas, en Suisse, etc. Comparaison n'est pas raison, mais je tiens quand même à le dire.

Donc nous avons 60.000 ménages dont on peut penser qu'ils ne le savaient pas. Il est légitime qu'on leur écrive en disant «*merci d'avoir choisi la Wallonie, mais chez nous, il y a une TV-redevance à acquitter*», et nous avons enfin croisé les fichiers des abonnés avec les titulaires d'une télévision. Et je dis bien que ce sont des télévisions sous toutes ces formes, parce que dans les courriers que nous recevons: «*je n'ai pas de TV, j'ai un écran d'ordinateur*». Oui, d'abord, il faut qu'il soit équipé pour recevoir l'image, donc c'est un téléviseur, je vous renvoie au décret de mon prédécesseur sur ce terrain-là.

On peut penser que rien qu'avec ces mesures-là, on est autour d'une quinzaine de millions d'euros. Alors, la deuxième série de mesures que nous avons organisées avec l'Administration, c'est la perception effective des redevances, le rythme d'enrôlement et surtout les créances antérieures.

Parce que là, tout à l'heure, j'ai entendu que la Cour disait, et c'est juste, des montants qui doivent nous servir de référence, 126 millions de non-recouverts. C'est donc, alors que certains dépités disent «*les 126 millions, ils sont perdus, ils ne la paieront jamais*».Je trouve cela injuste et inacceptable. Quand l'impôt est payé par certains, ils doit l'être par tous ceux qui sont assujettis à cet impôt. Sinon il n'y a plus de principe d'égalité, il y a une discrimination que nous ne pouvons pas accepter, nous pouvoirs publics. Donc, il est légitime que nous allions interroger, vérifier et s'il y a commandement à payer, qu'il le soit.

Troisième série de mesures: nous avons transféré des agents qui proviennent de la Trésorerie de la Région wallonne vers la défunte CAT. Nous allons recevoir, au 1er janver 2010, 69 agents qui nous proviennent du Fédéral et qui ont une habitude dans la collecte de l'impôt et qui vont venir renforcer nos services. Et de surcroît, nous avons fait le choix d'engager 4 inspecteurs complémentaires pour renforcer nos équipes volantes.

Donc, tout cela fait que l'ensemble de ces trois séries de mesures nous amène à penser que nous serons bien à l'objectif souhaité. Maintenant, ne nous en cachons pas, il faut une volonté politique! Et la volonté politique, elle est de percevoir cet impôt.

M. Jeholet (MR). – Je suis contre.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pas que je l'aime, Monsieur Jeholet, pas que je l'aime!

M. Jeholet (MR). – Supprimez-là dans ce cas!

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Et moi je dois répondre à tous les courriers que je reçois tous les jours, et vous y êtes en partie pour quelque chose, parce que souvent votre nom est mentionné, et je vous en remercie, preuve que vous êtes lu. Et donc, je dis toujours« *j'assume le bon et le moins bon*», mais un pays qui n'a pas d'impôt, ça n'existe pas.

Je dis simplement à celles et ceux qui imaginent autre chose, je les invite à nous trouver le montant identique, puisqu'il faut dès lors qu'il y ait une autre recette. C'est comme dans un débat au Conseil communal, Madame Barzin, quand on vous dit «*supprimez telle taxe* » j'imagine que vous indiquez «*par quoi la remplacez-vous?*».

Mme Barzin (MR). – Je n'ai en général pas de réponse.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je ne connais pas bien les habitudes de Namur, pardonnez-moi. Mais en tout cas à Perwez, ça se fait comme ça!

Donc, si d'aucuns veulent la supprimer, moi je suis ouvert au débat mais il faudra avoir le juste rendement à l'identique sachant qu'à l'Europe, nos amis flamands détonnent par rapport à la matière.

Pour le reste je vous donne rendez-vous, nous nous reverrons encore donc on verra bien l'évolution de ces montants. En ce qui concerne l'excellente remarque de la Cour au sujet de la FIWAPAC, effectivement, nous avions dans un premier temps codifié cette dépense en dépense finale de 17 millions. Et puis, vous avez un code 8 qui s'est substitué de 20 millions.

C'est donc une opération qui permet à la Région wallonne de prendre un certain nombre de parts Dexia, Ethias, et Sonaca pour ne pas les citer. Alors, que dit la Cour? «Oui, mais il y a 17 millions en dépense finale qui vont donc affecter votre solde». Vous avez raison, mais j'ai pris l'initiative de bloquer administrativement ce crédit, donc les 17

millions vont tomber en annulation, et iront donc flatter le non-consommé final.

Donc je vous rassure, la remarque est pertinente, vous aviez raison de le dire mais nous avons pris le verrou puisqu'on ne pourra pas utiliser cet argent, cela va donc améliorer de 17 millions, notre solde *in fine* par correction *ex post*, tel que présumé par la non-consommation de crédit. Pour le reste, j'attire l'attention de celles et ceux qui lisent le rapport de la Cour, qui présente notamment les recettes régionales pas tout à fait de la même manière que moi, parce qu'il y a une distinction chez vous entre perçu par le Fédéral ou perçu par la Région. Donc, il peut y avoir *a priori* des chiffres différents, mais lorsque vous les agrégez dans la famille des impôts régionaux, à l'exception de la TV-redevance, on retrouve les mêmes montants, c'est une question de présentation.

J'en arrive alors, si vous le voulez bien, à l'exercice 2010, pour ne pas être trop long, Mme la Présidente, pour la TV-redevance, je vous renvoie à l'explication de 2009, mais elle m'amène quand même à faire un petit commentaire sur l'administration de la CAT où la Cour des Comptes vient d'attirer votre attention sur une provision de 8,760 millions d'euros. De quoi s'agit-il ?

Auparavant, la CAT avait son budget propre : personnel, bâtiment, fonctionnement, communication. Dès lors qu'elle est intégrée dans le nouveau Ministère des Finances de la Région, la DGO7, que faut-il faire ? Il faut renvoyer à M. Nollet les dépenses de personnel. C'est ce que nous avons fait, et je vois son expert budgétaire ici. Et il reste une provision que nous devons encore ventiler, parce que, dans cette provision, se trouvent des dépenses d'informatique, que nous voulons valider parce que nous considérons que c'est de l'informatique spécifique. Mais on verra ce qu'il en est.

Il y a des dépenses de bâtiments ; ceci dit, à titre personnel, et je l'ai dit à mon collègue M. Nollet, je voudrais que tous ces services aient le même bâtiment, je crois que c'est très important dans l'efficacité de la fiscalité wallonne, c'est qu'on retrouve tous les nouveaux agents de la fiscalité au même endroit parce qu'aujourdhui, ils sont éparpillés, ce qui n 'est pas bon en termes de direction. Et il y a les crédits de fonctionnement.

Donc, nous nous engageons, Mesdames et Messieurs de la Cour, à procéder à une reventilation entre les cabinets Demotte, Nollet et de votre serviteur, de ces 8,760 millions d'euros inscrits pour le moment en provision pour la CAT ; vous avez raison, par contre, sur le code économique, c'est bien un « code 3 » dont il s'agit. Ce que je vous propose, c'est un ajustement, et nous suivrons la remarque de la Cour, en le codifiant de la manière la plus appropriée. Mais reconnaissez que ça ne change rien sur le SEC 95 mais n'on a pas choisi le bon véhicule pour faire bref.

Enfin, pour ne pas faire trop long, la DO 33 : on a les moyens de paiements du plan Marshall 1, puisqu'il se perpétue encore, on a les moyens d'action du plan Marschall 2.Vert et on a les moyens de paiements du plan Marshall 2.vert sachant que l'expérience du Marsshall 1 nous apprend qu'entre l'engagement et l'ordonnancement, on a eu des écarts, que vous qualifiez d'encours ce qui est correct, mais que nous ne pouvons pas réconcilier en minutes M, parce qu'on engage et puis on attend que les factures arrivent.

Donc, nous avons mis une provision qui s'élève à 375 millions en moyens d'actions et 226 en moyens de paiements. Cette provision, constituée à la DO 33 et selon les décisions du Gouvernement puisque la ventilation passe par le Gouvernement, et par le verrou du Ministre du Budget si tant est que d'aucun voudrait se servir avant les autres, on va reventiler cette somme. M. Nollet a déjà créé les corbeilles d'atterrissage, ce qui n'est pas le cas des autres qui vont devoir le faire. Donc, les autres Ministres vont, le moment venu, devoir créer les articles budgétaires qui vont permettre l'accueil des transferts ventilés.

Voila l'explication, sachant que cela va évidemment conditionner aussi les équilibres « code 8 » puisqu'une partie de ces sommes iront en « code 8 » comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

Voilà pour ce qui concerne la DO 33. La Cour des Comptes a encore fait une petite remarque sur la référence au PIB plutôt qu'au PNB ; la difficulté, c'est que je dois appliquer un accord politique mais qui n'a pas été corrigé dans une loi spéciale et je n'ai pas la qualité de législateur spécial pour la corriger. Mais nous enverrons la remarque à qui de droit, même si nous avons appliqué strictement l'accord du 1er juin 2005.

Les cavaliers, je m'en suis expliqué.

Pour ce qui est de la délibération budgétaire, effectivement, mais si nous voulons réaliser l'ajustement, il faut une délibération. Parce que, sinon, l'ajustement ne sert à rien, on fait un exercice académique, on change des chiffres et puis il n'y a rien qui se produit.

Il n'y a donc rien à faire, vu les délais, nous ne pouvions pas faire autrement que d'utiliser une délibération budgétaire même si, vous le savez, à un moment donné, nous interrompons les engagements budgétaires le moment venu. Voilà pour l'essentiel.

J'ajoute, et j'en terminerai par cela, Madame la Présidente, que M. Borsus m'avait fait le gros doigt en me disant de prendre garde aux budgets des OIP, ce qui valait une remarque permanente de la Cour, nous indiquant qu'elle n'était pas en possession de

certains budgets des OIP. Vous aurez remarqué, cette année-ci, et je m'y étais engagé, que le budget du FOREM notamment a bel et bien été déposé en temps utiles, ce qui n'était jamais arrivé ces dernières années. Je tenais à le dire, car j'aime qu'on me fouette, mais quand j'arrive à l'écurie, un petit picotin d'avoine est le bienvenu.

M. Jeholet (MR). – Ce n'est pas pour autant qu'il est meilleur que les années précédentes.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Jeholet, il ne pourrait être bon que s'il portait votre signature, je le sais.

Mme la Présidente. – Je vous remercie Monsieur le Ministre. Je propose donc de clôturer ici nos travaux de ce jour, et de reprendre la discussion générale demain, ainsi que tout ce qui n'a pas encore été réalisé, le décret programme plus les décrets fiscaux qui étaient prévus demain et la partie sectorielle du Ministre Antoine.

- La séance est levée à 12 heures 46 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Mme Anne Barzin, MR

Mme Gisèle Buchsenschmidt, Première auditrice de la Cour des Comptes

Mme Véronique Cornet, MR

M. Michel de Lamotte, cdH

Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

M. Claude Eerdekens, PS

M. Hervé Jamar, MR

M. Pierre-Yves Jeholet, MR

Mme Isabelle Simonis, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

CAT	Comité d'Assistance technique
CIF	Cellule d'Informations financières
CIW	Caisse d'Investissement de Wallonie
CoCoF	Commission communautaire française
CPAS	Centre public d'Action sociale
CRAC	Centre régional d'Aides aux Communes
DO	Division organique
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
IPP	Impôts sur les personnes physiques
ISOC	Impôts sur les Sociétés
OIP	Organisme d'Intérêt public
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PTP	Programme de transition professionnelle
SEC	Système européen des comptes
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de Gestion de Participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	Service public fédéral
SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne des Transports
SWCS	Société wallonne de Crédit social
TVA	Taxe sur la Valeur ajoutée
UE	Union européenne
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie